



09-08

EXEMPLAIRE N°

**RAPPORT**

*Audit des Espaces Publics Numériques*  
(rapport n° 09-08)

- Février 2010 -

**Rapporteurs :**

, inspecteur général  
, inspecteur  
, administratrice  
, chargé de mission

06 FEV. 2009

Note à l'attention de

**Directrice Générale de l'Inspection Générale**

**Objet : Mission d'évaluation des Espaces Publics Numériques**

La Ville de Paris, souhaitant réduire la fracture numérique, s'est engagée dans une politique de création et de soutien d'espaces publics numériques. Vingt-deux espaces publics numériques existent aujourd'hui à Paris, ils sont gérés par des associations qui perçoivent des subventions de la collectivité parisienne.

Je vous demande de procéder à un audit de ce dispositif sur le plan financier et administratif et d'évaluer la qualité et la pertinence des services offerts aux usagers.

Vous examinerez aussi la synergie entre ces espaces publics numériques et les autres structures publiques ou privées qui interviennent sur le territoire parisien, notamment le dispositif des cyber-emplois de la Ville de Paris et le programme cyberbase financé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vous me proposerez toute solution susceptible de rationaliser cette offre.

Le Secrétariat Général facilitera cette mission.

Votre rapport me sera remis au plus tard fin 2009.

*Très cordialement*



Bertrand DELANOË

## NOTE DE SYNTHÈSE

### *Audit des Espaces Publics Numériques (EPN)*

- Février 2010 -

---

Mis en place à partir de 2002 avec l'appui d'associations et de centres sociaux pour lutter contre la fracture numérique, **le dispositif EPN de la Ville de Paris compte aujourd'hui 19 lieux d'accueil**, implantés essentiellement dans l'est de la capitale, dans lesquels le public a la possibilité de s'initier aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à leurs usages en bénéficiant d'un accompagnement.

Si **le dispositif EPN est relativement peu coûteux pour la collectivité parisienne au regard des moyens déployés** (1 M€ en 2009 pour 50 animateurs ETP, tant salariés que bénévoles, et 270 postes informatiques) et **s'il répond à une demande réelle** (6 000 usagers environ, principalement des demandeurs d'emploi et des seniors, l'ont fréquenté en 2008), **il présente toutefois un certain nombre de faiblesses** :

- **ses objectifs stratégiques n'ont pas été réactualisés**, alors pourtant que la fracture numérique s'est réduite et que de nouveaux besoins ont émergé ;
- **il n'apparaît pas comme un dispositif totalement pérenne** (sans les subventions de la Ville de Paris, les associations porteuses d'EPN, dont certaines sont dans une situation financière fragile, auraient le plus grand mal à poursuivre leurs activités) ;
- **il est peu connu des Parisiens et n'est pas perçu comme un dispositif municipal** ;
- **il est insuffisamment coordonné** : à l'heure actuelle, il n'existe pas de réseau constitué entre les 19 EPN de la Ville de Paris, ni d'échanges formalisés avec les autres dispositifs municipaux offrant des prestations numériques à leurs usagers (missions locales, maisons des entreprises et de

l'emploi, espaces insertion, bibliothèques équipées du système multimédia, etc.) ;

- **les subventions de la Ville de Paris ne sont pas attribuées aux associations porteuses en fonction de critères objectifs.**

Face à cette réalité, les rapporteurs proposent les options suivantes, qui peuvent éventuellement se cumuler :

### **Hypothèse n° 1 : Faire évoluer le dispositif EPN existant**

Dans ce cas, il faut que :

- **la Ville de Paris définisse le cap qu'elle entend donner à l'avenir à ce dispositif en adoptant une charte des EPN** (la collectivité parisienne a le choix entre un scénario où les EPN auraient vocation à accueillir principalement les populations en difficulté et notamment les demandeurs d'emploi et un scénario où les EPN constitueraient un service public numérique de proximité offrant à tous les Parisiens et en particulier aux seniors la possibilité d'être accompagnés dans le domaine des TIC) ;
- **la visibilité du dispositif soit renforcée**, notamment par la mise en place d'un logo type pour les EPN et par l'institution d'un temps fort annuel qui leur soit consacré ;
- **les relations avec les associations porteuses d'EPN soient modernisées** (à ce titre, il est préconisé d'une part de conserver le mode de gestion associative sous réserve toutefois d'attribuer les aides municipales sur la base d'indicateurs incontestables liés au nombre d'animateurs salariés, au parc de postes informatiques accessibles aux usagers et au taux de fréquentation, d'autre part d'imposer la tenue d'une comptabilité analytique par les associations gestionnaires et enfin d'accélérer le versement de leurs subventions *via* un système d'acomptes en début d'année) ;
- **une coordination de l'ensemble des EPN soutenus par la Ville de Paris soit instituée et confiée à un opérateur extérieur en vertu d'un marché public ;**

### **Hypothèse n° 2 : Définir une offre municipale cohérente en matière d'accès public accompagné à Internet**

Cette option suppose de **décloisonner les différents dispositifs à dimension numérique financés par la Ville de Paris** (missions locales, maisons des entreprises et de l'emploi, espaces insertion, bibliothèques, etc.) et de **développer une approche transversale sur le thème de l'accompagnement aux TIC.**

Elle permettrait notamment de **rationaliser l'offre numérique existante**, de **mutualiser un certain nombre de moyens** et de **communiquer avec une visibilité plus forte** qu'en se cantonnant au seul dispositif EPN.

---

**Rapporteurs :**

, inspecteur général  
, inspecteur  
, administratrice  
, chargé de mission

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>1. ÉTAT DES LIEUX</b>	<b>7</b>
<b>1.1. Présentation du dispositif EPN</b>	<b>7</b>
1.1.1. Recensement des EPN soutenus par la Ville de Paris	7
1.1.2. Implantation des EPN	9
1.1.3. Coût du dispositif EPN pour la Ville de Paris	11
<b>1.2. Les moyens mobilisés</b>	<b>13</b>
1.2.1. Les locaux	13
1.2.2. Les équipements informatiques	13
1.2.3. Les personnels	15
<b>1.3. L'accueil du public</b>	<b>18</b>
1.3.1. Horaires d'ouverture et activités proposées par les EPN	18
1.3.2. Les tarifs pratiqués	20
1.3.3. La fréquentation	21
<b>2. ANALYSE FINANCIÈRE</b>	<b>24</b>
<b>2.1. La situation des associations porteuses d'EPN</b>	<b>24</b>
2.1.1. Etude du bilan	24
2.1.2. La gestion des associations porteuses d'EPN	25
2.1.3. Les subventions versées aux associations porteuses d'EPN par la collectivité parisienne en 2008	26
<b>2.2. La situation des espaces publics numériques</b>	<b>28</b>
2.2.1. Le compte des espaces publics numériques	28
2.2.2. Que représente la subvention parisienne versée en 2008 aux EPN ?	29
2.2.2.1. La couverture des besoins en personnel	29
2.2.2.2. Le subventionnement par poste mis à disposition du public	30
2.2.2.3. La subvention par usager	31
2.2.2.4. Les ratios de l'EPN du 3 <sup>ème</sup> financé via un marché public	32
2.2.3. Un meilleur calibrage de la subvention est souhaitable	32
<b>3. PANORAMA DE L'OFFRE NUMÉRIQUE ACCOMPAGNÉE A PARIS</b>	<b>34</b>
<b>3.1. Les différentes catégories d'accès publics accompagnés à Internet</b>	<b>35</b>
3.1.1. Les cybers emplois des missions locales	35
3.1.2. Les maisons des entreprises et de l'emploi	36
3.1.3. Les centres d'animation	36
3.1.4. Les espaces insertion	36
3.1.5. Les bibliothèques	37

3.1.6. Les autres espaces numériques	37
<b>3.2. Analyse de la situation actuelle</b>	<b>38</b>
<b>4. DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS</b>	<b>40</b>
<b>4.1. Le constat</b>	<b>40</b>
<b>4.2. Les recommandations de l'Inspection générale</b>	<b>41</b>
4.2.1. Hypothèse n° 1 : Faire évoluer le dispositif EPN existant	41
4.2.1.1. Définir les objectifs stratégiques du dispositif EPN	41
4.2.1.2. Renforcer la visibilité du dispositif EPN	42
4.2.1.3. Moderniser les relations avec les associations porteuses d'EPN	42
4.2.1.4. Mettre en place une coordination des EPN	43
4.2.2. Hypothèse n° 2 : Définir une offre municipale cohérente en matière d'accès public accompagné à Internet	44

### Liste des personnes rencontrées

### Procédure contradictoire

### Annexes

## INTRODUCTION

Par note du Maire de Paris en date du 6 février 2009, **l'Inspection générale a été chargée d'auditer le dispositif « Espaces Publics Numériques ».**

### **1. Définition et historique**

**Un espace public numérique (EPN) est un lieu équipé d'ordinateurs connectés à Internet qui offre au public qui le fréquente la possibilité de s'initier, sous forme d'ateliers collectifs ou individuels, aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à leurs usages.**

Un EPN présente normalement les caractéristiques suivantes :

- il comporte un **nombre minimum de postes informatiques** (au moins cinq) ;
- il est **ouvert au public au moins 20 heures par semaine** ;
- il est **accessible à tous gratuitement ou à un faible coût** (ce qui le différencie d'un cybercafé qui a une vocation commerciale) ;
- il dispose d'**un ou plusieurs animateurs qui proposent un accompagnement et des apprentissages** à ses utilisateurs (ce qui le distingue d'un simple point d'accès à Internet).

En France, **les EPN se sont développés pour lutter contre la fracture numérique** à partir de l'an 2000 sous l'impulsion de la Mission interministérielle pour l'Accès Public à la micro-informatique, à l'Internet et au multimédia (MAPI)<sup>1</sup>.

Trois grands dispositifs nationaux ont ainsi été mis en place :

- les **Espaces Culture Multimédia (ECM)** sous l'égide du ministère de la culture ;

---

<sup>1</sup> D'après la Délégation aux Usages d'Internet (DUI), il existerait aujourd'hui sur le territoire français plus de 4 000 EPN répondant à la définition donnée ci-dessus.



- les « **Points Cyb** » soutenus initialement par le ministère de la jeunesse et des sports et aujourd’hui par le haut commissariat à la jeunesse ;
- le **réseau Cyber-base** porté par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ;

Au niveau local, des initiatives visant à promouvoir le développement des technologies numériques notamment auprès des populations socialement défavorisées ont également vu le jour.

**A Paris, la municipalité a ainsi soutenu à partir de 2002 la création d’une vingtaine d’EPN** dans le cadre du programme « PARVI Ville Numérique ». Pour déployer ce dispositif, la collectivité parisienne s’est appuyée sur un certain nombre d’associations auxquelles elle a versé des subventions pour qu’elles assurent la gestion d’espaces publics numériques.

Aujourd’hui, le contexte ayant sensiblement évolué du fait notamment de la réduction de la fracture numérique<sup>2</sup>, il est apparu opportun de faire le bilan du dispositif EPN parisien et de réfléchir à son avenir.

## **2. Les objectifs de la mission**

Ils ont été définis en liaison avec l’adjoint au Maire chargé de l’innovation, de la recherche et des universités et avec la direction du développement économique, de l’emploi et de l’enseignement supérieur (DDEEES).

Ils peuvent se résumer en cinq points :

- **Parvenir à une connaissance plus fine des EPN soutenus par la Ville de Paris** (activités, fréquentation, tarifs, etc.) **et des associations qui en assurent la gestion** ;
- **Analyser l’articulation entre le dispositif EPN et les autres dispositifs municipaux offrant également des services informatiques à leurs usagers** (missions locales, maisons des entreprises et de l’emploi, espaces insertion, centres d’animation, etc.) ;
- **Etudier le mode de gestion le plus adapté à ce type d’équipements** (gestion associative, marché public ou délégation de service public), étant précisé qu’au cas où l’option actuelle de gestion serait confirmée, il est

---

<sup>2</sup> Sur cette importante question, on renverra au sondage intitulé « *Evaluation de la fracture numérique dans les quartiers sensibles traités par l’ANRU* » réalisé en novembre 2008 par IPSOS dans le cadre d’une étude Ernst & Young pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce sondage révèle que **l’écart est désormais faible entre le taux d’équipement informatique des ménages des zones urbaines sensibles (63%) et celui constaté au niveau national (69%)** et que 60% de la population en ZUS comme dans le reste de la France utilise Internet. En revanche, **les connexions sont moins fréquentes en ZUS** (37% des personnes se connectent tous les jours contre 47% sur l’ensemble de la population) et **s’effectuent davantage depuis un lieu d’accès public à Internet (27% contre 9%)**. Enfin, il semble que **la fracture numérique s’estompe presque complètement pour le public jeune** (45% des 15-19 ans accèdent plusieurs fois par jour à Internet au niveau national contre 43% en ZUS).

nécessaire de définir des indicateurs objectifs permettant une répartition équitable et transparente des subventions municipales ainsi qu'une analyse du service rendu à la population ;

- **Réfléchir à une redéfinition de l'ensemble du dispositif EPN** (implantation géographique, spécialisation, etc.) à une époque qui se caractérise par une diffusion plus large des technologies numériques, mais aussi par un contexte de crise économique et sociale particulièrement marqué ;
- **Proposer, si nécessaire, une modification de la tutelle administrative du dispositif EPN** aujourd'hui assurée par le bureau de l'innovation et des entreprises de la sous-direction du développement économique de la DDEEES.

### **3. La méthode suivie**

**Les rapporteurs se sont rendus dans tous les EPN subventionnés par la Ville de Paris** afin d'en rencontrer les responsables et d'évaluer la qualité des services rendus aux usagers. Ces visites, qui se sont déroulées durant les mois de septembre et d'octobre 2009, ont été réalisées sur la base d'un questionnaire commun qui a permis d'identifier les principales caractéristiques de chaque équipement (locaux, horaires d'ouverture, personnels, activités proposées, tarifs pratiqués, fréquentation, matériels informatiques, etc.) et de dégager des données d'ensemble.

Par ailleurs, **afin de mieux cerner l'offre numérique disponible sur le territoire parisien, les rapporteurs se sont rapprochés des principaux acteurs institutionnels intervenant dans le domaine des EPN** et notamment de :

- la **Délégation aux Usages d'Internet (DUI)**, qui a été créée en juillet 2003 lors du Comité Interministériel pour la Société de l'Information (CISI) et qui est rattachée aujourd'hui au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- l'**Agence Régionale des Technologies et de la Société de l'Information d'Île-de-France (ARTESI)**, organisme associé du Conseil Régional qui joue à la fois un rôle de promotion et d'observatoire en matière de TIC ;
- la **Caisse des Dépôts et Consignations**, qui est gestionnaire du réseau Cyber-base.

Parallèlement, **des visites ont été effectuées dans différentes structures proposant aux Parisiens des services informatiques proches de ceux offerts par les EPN** (missions locales, maisons des entreprises et de l'emploi, espaces insertion, PIMMS, etc.) afin d'identifier les spécificités des dispositifs auxquels elles se rattachent et de mesurer les synergies éventuelles avec le dispositif EPN.

### **4. Le plan du rapport**

Le présent rapport comporte quatre parties.

La première dresse un **état des lieux complet** du dispositif EPN, notamment en recensant les moyens humains et matériels qu'il mobilise et en décrivant les conditions d'accueil du public.

La seconde est consacrée à l'**analyse financière** des associations gestionnaires d'EPN, ainsi qu'aux comptes de chaque espace public numérique. Elle fournit également des indications sur les subventions attribuées et sur la manière dont l'aide municipale pourrait à l'avenir être répartie.

La troisième partie du rapport détaille l'**offre parisienne en matière d'accès public accompagné à Internet**, notamment en présentant les différents dispositifs qui mettent à disposition de la population des prestations reposant sur les technologies de l'information et de la communication.

La dernière partie du rapport, enfin, propose **un bilan critique du dispositif EPN parisien** tel qu'il existe aujourd'hui et formule **des recommandations concrètes** pour le faire évoluer.

## 1. ÉTAT DES LIEUX

### 1.1. Présentation du dispositif EPN

#### 1.1.1. Recensement des EPN soutenus par la Ville de Paris

On trouvera en annexe I du présent rapport la liste, par arrondissement, des espaces publics numériques ayant reçu une aide de la Ville de Paris en 2009. Pour chaque EPN, ont été indiquées la dénomination officielle de l'équipement, ses coordonnées (adresse, téléphone, courriel, site web, identité du responsable), ainsi que celles de l'association chargée de sa gestion. En outre, il a semblé intéressant de mentionner la superficie de chaque EPN, le nombre de postes informatiques mis à disposition du public, ainsi que les différents labels détenus (Net Public, Cyber-base) et de préciser si l'établissement était ou non accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ce document a été établi par les rapporteurs pour dissiper les incertitudes concernant le nombre exact d'EPN soutenus par la Ville et leur localisation précise, les informations transmises par la DDEEES en début de mission et celles figurant sur le site *paris.fr* n'étant pas absolument cohérentes.

Il résulte de la liste dressée par l'Inspection générale qu'**en 2009, la Ville de Paris a subventionné 19 EPN** (et non pas 22 comme indiqué à tort dans la note de saisine) **répartis sur 18 sites**<sup>3</sup>.

La différence entre les deux chiffres susmentionnés s'explique vraisemblablement par le fait que :

- L'association Réseau 2000, qui proposait jusqu'en 2008 une offre numérique plurielle (2 EPN et 1 EPN mobile, le Cyberbus), ne gère plus désormais qu'un seul espace public numérique, l'Atelier des Réseaux<sup>4</sup> ;

---

<sup>3</sup> L'EPN Porte de Montreuil, géré par l'association ASTS, et l'EPN Porte de Montreuil Ludotech, géré par la Fondation La Croix Saint Simon et destiné à accueillir un public d'enfants, sont situés dans le même local.

<sup>4</sup> L'EPN Quai Web a fermé ses portes en 2008 et le Cyberbus a cessé de fonctionner la même année. La convention pour 2009 entre la Ville de Paris et Réseau 2000 signée le 6 juillet 2009 ne fait toutefois état ni de la fermeture de ce site, ni de l'arrêt de cet EPN nomade.

- L'association E-Génération, qui anime un EPN dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement (4, passage du Poteau) et un autre dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement (6, rue de Budapest), ne reçoit plus de subventions de la Ville depuis fin 2007.

Les 19 EPN qui constituent aujourd'hui le dispositif Ville de Paris peuvent être sommairement présentés en fonction des problématiques suivantes :

- nature des associations porteuses ;
- mode de gestion des EPN ;
- labellisations détenues.

Si l'on examine le profil des associations gestionnaires, on constate que **9 EPN sont portés par des centres sociaux**<sup>5</sup> (La Clairière, Le Picoulet, Relais 59, CEFIA, Espace Torcy, Espace 19 Multimédia, Belleville, EPN Porte de Montreuil Ludotech et Relais Ménilmontant), les 10 autres étant gérés par des associations de droit commun. **Les EPN qui dépendent d'un centre social sont regroupés au sein d'un réseau animé par la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Paris (FCS).** L'EPN La Goutte d'Ordinateur fait également partie de ce réseau, son association gestionnaire La Salle Saint Bruno ayant adhéré à la FCS, bien qu'elle n'ait pas le statut de centre social.

Si l'on prend maintenant comme critère de classification le mode de gestion des EPN, on aboutit au résultat suivant : **18 EPN sont gérés sous forme associative**, les associations qui les portent recevant des subventions de fonctionnement de la Ville de Paris dans le cadre de conventions triennales, **et 1 EPN (EPN du 3<sup>ème</sup>) est géré via un marché public** (marché passé selon la procédure adaptée conclu le 15 décembre 2006 entre la Ville de Paris et l'association Avantic pour la période 2007-2009).

S'agissant des labellisations, on relève que **18 EPN bénéficient du label Net Public** (seul Le LOREM n'est pas labellisé Net Public) **et 8 du label Cyber-base** (Access-Site, Espace Libre 13.1, La Goutte d'Ordinateur, Espace Torcy, Atelier des Réseaux, Espace 19 Multimédia, Porte de Montreuil et Porte de Montreuil Ludotech). On rappelle que le label Net Public est délivré par la Délégation aux Usages d'Internet (DUI) et par les collectivités ou les organismes ayant signé la charte Net Public<sup>6</sup>. Le label Net Public n'ouvre droit à aucun financement, mais il permet aux EPN qui le détiennent de délivrer le Passeport pour l'Internet et le Multimédia (PIM), lequel atteste des capacités à utiliser l'outil informatique et les services de base d'Internet. Quant au

---

<sup>5</sup> Les centres sociaux sont des associations loi 1901 labellisées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ou des structures sans personnalité juridique directement gérées par la CAF. Au total, il existe 33 centres sociaux à Paris.

<sup>6</sup> La Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Paris (FCS) est signataire de la charte Net Public, de sorte qu'elle peut attribuer le label Net Public aux EPN qu'elle regroupe. La Ville de Paris, en revanche, n'a pas signé cette charte.

label Cyber-base<sup>7</sup>, décerné par la Caisse des Dépôts et Consignations, il permet la prise en charge d'une partie des dépenses d'investissement<sup>8</sup> générées par l'aménagement et/ou l'équipement informatique de l'EPN.

On signalera, pour finir ce bref tour d'horizon, que **l'EPN Access-Site est spécialisé dans l'accueil des publics en situation de handicap**, même s'il est ouvert à tous (un usager sur deux est valide).

### **1.1.2. Implantation des EPN**

Une carte indiquant la localisation géographique des 19 EPN subventionnés en 2009 par la Ville de Paris est reproduite page suivante.

Elle montre que :

- **Les 19 EPN sont répartis sur 10 arrondissements** (la moitié des arrondissements parisiens ne disposent donc pas d'EPN) ;
- **Les EPN sont principalement situés dans les arrondissements périphériques du croissant Est de la capitale** (17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements) ;
- **11 EPN sont implantés dans des quartiers « Politique de la Ville »** (ce chiffre passe d'ailleurs à 15 si l'on comptabilise les EPN qui se trouvent à proximité immédiate d'un quartier « Politique de la Ville »).

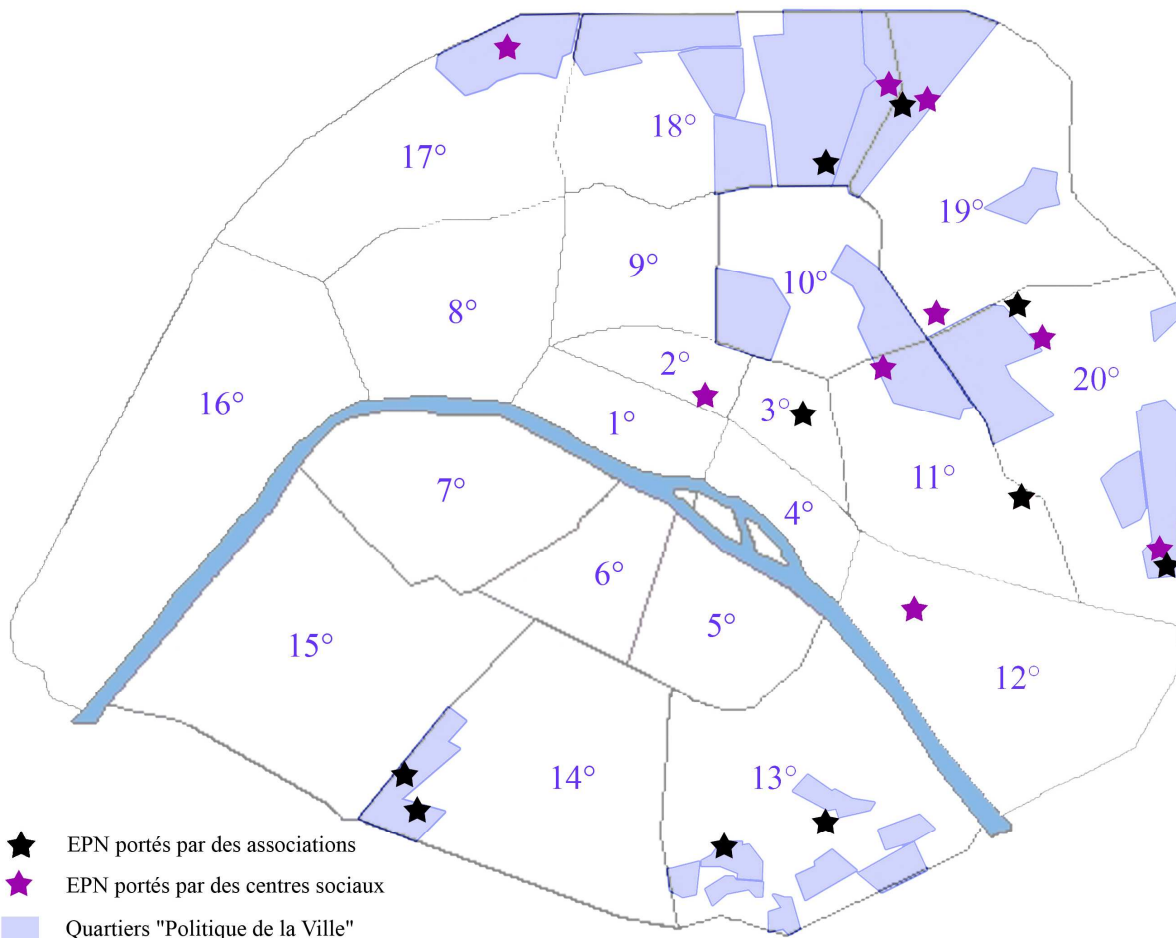
Les remarques qui précèdent prouvent que **le dispositif EPN a une vocation sociale très marquée** et qu'il a été mis en place principalement au profit des populations des quartiers défavorisés de la capitale.

---

<sup>7</sup> A côté du label Cyber-base, il existe un réseau national Cyber-base auquel peuvent adhérer, moyennant une cotisation annuelle de l'ordre de 2 000 €, tous les EPN qui le souhaitent. Ce réseau donne accès notamment à un certain nombre de ressources utiles pour la gestion d'un espace public numérique.

<sup>8</sup> Dans le cadre du programme initial de labellisation Cyber-base, la participation de la CDC s'élevait à 30% du montant total des investissements avec un plafond de 30 500 € par projet (participation portée à 50% avec un plafond de 50 000 € si l'EPN était implanté en ZUS). Les aides financières de la CDC sont aujourd'hui réservées à développer l'implantation de structures Cyber-base dans les maisons de l'emploi et dans les écoles primaires.

## Implantation des EPN subventionnés par la Ville de Paris



- EPN La Clairière  
60 rue Greneta Paris 2°
- EPN du 3°  
62 rue de Bretagne Paris 3°
- EPN du Picoulet  
59 rue de la Fontaine au Roi Paris 11°
- EPN AGECA  
177 rue de Charonne Paris 11°
- EPN Relais 59  
8 Place Henry Frenay Paris 12°
- EPN Espace Libre 13.1  
47 rue du Javelot Paris 13°
- EPN Access-Site  
13 Place de Rungis Paris 13°
- EPN Vercingétorix  
181 rue Vercingétorix Paris 14°
- EPN Le Lorem  
4 rue des Mariniers Paris 14°
- EPN CEFIA  
102 rue de la Jonquière Paris 17°
- EPN La Goutte d'Ordinateur  
7 rue Léon Paris 18°
- EPN Espace Torcy  
2 rue de Torcy Paris 18°
- EPN Atelier des Réseaux  
59/61 rue Riquet Paris 19°
- EPN Espace 19 Multimédia  
167 rue de Crimée Paris 19°
- EPN Belleville  
28 rue Rebéval Paris 19°
- EPN 20 Porte de Montreuil  
39 bis Boulevard Davout Paris 20°
- EPN La Croix Saint Simon  
39 bis Boulevard Davout Paris 20°
- EPN Microlihe  
59 bis rue Olivier Metra Paris 20°
- EPN Relais Menilmontant  
85 bis rue de Menilmontant Paris 20°

### **1.1.3. Coût du dispositif EPN pour la Ville de Paris**

Le tableau qui figure à la page suivante récapitule les sommes qui ont été versées par la Ville de Paris au titre du dispositif EPN pour les années 2007, 2008 et 2009.

On y trouve les subventions allouées aux associations porteuses d'EPN, mais également la rémunération attribuée à l'association Avantic pour la gestion de l'EPN du 3<sup>ème</sup> (dont on rappelle qu'il fait l'objet d'un marché public) et la subvention accordée à la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Paris (FCS) pour assurer la coordination des EPN dépendant d'un centre social et faire le lien avec la Ville.

A la lecture de ce document, on peut formuler les observations suivantes :

- **L'effort consenti par la Ville de Paris en faveur du dispositif EPN est passé de 1 102 600 € en 2007 et 2008 et à 1 002 600 € en 2009, soit une réduction d'un peu moins de 10% ;**
- **La baisse de 10% intervenue en 2009 en raison du contexte économique et de ses implications budgétaires n'a pas affecté l'EPN géré sous forme de marché public (EPN du 3<sup>ème</sup>) alors qu'elle a touché les EPN gérés sous forme associative ;**
- **Les aides attribuées en 2009 varient de 23 000 € (EPN Porte de Montreuil Ludotech) à 68 000 € (Access-Site) et même 69 600 € (EPN du 3<sup>ème</sup>) si l'on prend en compte l'EPN géré *via* un marché public. En d'autres termes, les subventions municipales vont du simple au triple, sans qu'il existe forcément de justifications objectives à ces différences de traitement ;**
- **La subvention moyenne par EPN en 2009 s'élève à 50 126 €**



## Coût du dispositif EPN pour la Ville de Paris

(source : DDEE)

ESPACE PUBLIC NUMERIQUE (association porteuse)	Arrdt	SUBVENTION 2007	SUBVENTION 2008	SUBVENTION 2009 (-10% par rapport à 2008)	SUBVENTION 2009 prévue (arrondie)
EPN La Clairière (Centre social La Clairière)	2	60 000 €	60 000 €	54 000 €	54 000 €
EPN 3 <sup>1</sup> (Avantic)	3	69 600 €	69 600 €	69 600 €	69 600 €
EPN AGECA (AGECA)	11	50 000 €	50 000 €	45 000 €	45 000 €
EPN du Picoulet (Centre social du Picoulet)	11	55 000 €	55 000 €	49 500 €	50 000 €
EPN Relais 59 (Association Relais 59)	12	50 000 €	50 000 €	45 000 €	45 000 €
EPN Espace Libre 13.1 (ASTS)	13	70 000 €	70 000 €	63 000 €	63 000 €
EPN Access-Site (Fondation Garches)	13	75 000 €	75 000 €	67 500 €	68 000 €
EPN Vercingétorix (CASDAL 14)	14	43 000 €	43 000 €	38 700 €	39 000 €
EPN Le LOREM (Association Le LOREM)	14	35 000 €	35 000 €	31 500 €	32 000 €
EPN CEFIA (Association CEFIA)	17	55 000 €	55 000 €	49 500 €	50 000 €
EPN Espace Torcy (Assoc. Ecole Normale Sociale)	18	55 000 €	55 000 €	49 500 €	50 000 €
EPN La Goutte d'Ordinateur (Assoc. Salle St Bruno)	18	65 000 €	65 000 €	58 500 €	59 000 €
EPN Atelier des Réseaux <sup>2</sup> (Réseau 2000)	19	55 000 €	55 000 €	49 500 €	50 000 €
EPN Belleville (Centre social Belleville)	19	55 000 €	55 000 €	49 500 €	50 000 €
EPN Espace 19 Multimédia (Espace 19)	19	60 000 €	60 000 €	54 000 €	54 000 €
EPN Porte de Montreuil <sup>3</sup> (ASTS)	20	0 €	65 000 €	58 500 €	59 000 €
EPN Porte de Montreuil Ludotech <sup>3</sup> (Croix St Simon)	20	0 €	25 000 €	22 500 €	23 000 €
EPN Microlithe (Microlithe)	20	42 000 €	42 000 €	37 800 €	38 000 €
EPN Relais Menilmontant (Assoc. Relais Menilmontant)	20	60 000 €	60 000 €	54 000 €	54 000 €
EPN du Poteau <sup>4</sup> (E-Génération)	18	45 000 €	0 €	0 €	0 €
EPN Budapest <sup>4</sup> (E-Génération)	9	45 000 €	0 €	0 €	0 €
Fédération des Centres Sociaux <sup>5</sup>	19	58 000 €	58 000 €	52 200 €	50 000 €
<b>Total</b>		<b>1 102 600 €</b>	<b>1 102 600 €</b>	<b>999 300 €</b>	<b>1 002 600 €</b>

<sup>1</sup> L'EPN 3 étant géré dans le cadre d'un marché public par l'association "Avantic", celle-ci reçoit une rémunération de la Ville de Paris et non une subvention.

<sup>2</sup> L'EPN "Quai Web" ayant été fermé en 2008, l'association Réseau 2000 ne gère plus aujourd'hui que l'EPN "Atelier des Réseaux".

<sup>3</sup> L'EPN Porte de Montreuil, géré pour partie par l'association ASTS et pour l'autre par le centre social "La Croix Saint Simon", a ouvert ses portes en 2008.

<sup>4</sup> L'association E-génération n'est plus subventionnée par la Ville de Paris depuis fin 2007.

<sup>5</sup> La Fédération des Centres Sociaux reçoit une subvention de la Ville pour assurer la coordination des EPN portés par un centre social.

EPN portés par des centres sociaux

## 1.2. Les moyens mobilisés

### 1.2.1. Les locaux

Les EPN sont situés la plupart du temps en pied d'immeuble<sup>9</sup> avec un accès direct sur la rue. Font exception à la règle certains espaces qui ne sont accessibles qu'après avoir traversé les locaux de l'association qui les accueille et qui donc ne sont pas visibles depuis l'extérieur. C'est le cas, par exemple, du Picoulet, de l'EPN Vercingétorix ou de l'EPN Relais Ménilmontant.

On notera, par ailleurs, que certains EPN comportent un site d'implantation principal et une annexe à une autre adresse (CEFIA, Microlithe).

La superficie des EPN varie de 16 m<sup>2</sup> (Le Picoulet) à 216 m<sup>2</sup> (Le LOREM), la surface moyenne étant d'environ 85 m<sup>2</sup>.

**L'état général des locaux accueillant des EPN est plutôt satisfaisant.**

On remarquera toutefois que, du fait de la configuration des lieux, plusieurs EPN ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite (La Clairière, EPN du 3<sup>ème</sup>, Le Picoulet, Microlithe, Relais Ménilmontant).

S'agissant de la signalisation des EPN, les rapporteurs constatent qu'**il n'existe pas de logo commun et identifiable rappelant que l'EPN bénéficie d'un soutien de la Ville de Paris et qu'il fait partie d'un dispositif municipal**. Si quelques EPN affichent la mention PARVI sur leur façade, la plupart ne font aucune référence à ce programme, ni à la collectivité parisienne.

### 1.2.2. Les équipements informatiques

Est reproduit page suivante un tableau qui recense les principaux matériels informatiques<sup>10</sup> (ordinateurs, imprimantes, scanners) détenus par les 19 EPN parisiens.

---

<sup>9</sup> Les locaux abritant les EPN appartiennent le plus souvent à des bailleurs sociaux (Paris Habitat, Immobilière 3 F, etc.).

<sup>10</sup> Ces matériels ont été achetés grâce à diverses aides financières extérieures (Région Île-de-France, Fondation Orange, etc.) ou ont été cédés directement par des organismes publics ou privés (Opéra National de Paris, IBM, etc.).

## Equipements informatiques des EPN

EPN	Nombres de postes accessibles au public	Postes de moins d'un an	Postes de plus d'un an	Imprimantes	Scanners
EPN La Clairière	10	6	4	1	1
EPN3	22	4	18	1	1
EPN AGECA	10	0	10	2	1
Le Picoulet	9	8	1	1	1
Relais 59	16	4	12	1	1
Espace libre 13.1	30	10	20	2	1
Access-Site	12	0	12	1	1
EPN Vercingétorix	10	0	10	nc	nc
LOREM	37	0	37	2	2
EPN CEFIA	13	0	13	3	1
EPN la Goutte d'Ordinateur	11	11	0	2	2
EPN Torcy	11	0	11	2	1
EPN Belleville	10	0	10	1	1
Espace 19 Multimédia	10	10	0	2	1
EPN Relais Ménilmontant	10	3	7	1	1
Atelier des Réseaux	18	0	18	1	1
EPN Porte de Montreuil (ASTS)	10	10	0	2	1
EPN Porte de Montreuil Ludotech (Croix Saint Simon)	6	nc	nc	0	0
Microlithe	15	11	4	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>270</b>	<b>77</b>	<b>187</b>	<b>27</b>	<b>19</b>

On retiendra notamment que :

- les EPN mettent à la disposition de leurs usagers **270 postes informatiques, 27 imprimantes et 19 scanners** ;
- **28% du parc des ordinateurs des EPN a moins d'un an** ;
- **le nombre d'ordinateurs accessibles au public va de 6** (EPN Porte de Montreuil Ludotech) **à 37** (Le LOREM), la moyenne par EPN se situant légèrement au-dessus de 14 postes.

S'agissant des solutions logicielles installées, on signalera que plusieurs EPN utilisent des systèmes d'exploitation et des applications Open Source en parallèle avec les logiciels propriétaires ou à titre exclusif (par exemple, EPN Espace Libre 13.1 ou Belleville).

### **1.2.3. Les personnels**

Les effectifs des 19 EPN sont retracés dans le tableau qui se trouve page suivante.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2009, le dispositif EPN comptait 39 animateurs salariés correspondant à 33,85 ETP auxquels il convient d'ajouter 15,52 ETP bénévoles, **soit un total avoisinant les 50 ETP**.

Concernant les animateurs salariés, on notera qu'une part non négligeable d'entre eux (14 sur 39, soit 36%) est employée en vertu d'un CDD ou d'un contrat aidé<sup>11</sup> (emploi tremplin, adulte relais, etc.).

**En moyenne, un EPN dispose de 2 animateurs salariés.** Toutefois, les deux tiers des EPN portés par un centre social fonctionnent habituellement avec un seul animateur salarié (La Clairière, Le Picoulet, Relais 59, CEFIA, Belleville, Relais Ménilmontant). Cette situation a évidemment des conséquences sur les horaires d'ouverture et sur les activités de ces équipements.

---

<sup>11</sup> A ce titre, les associations qui les rémunèrent bénéficient donc d'aides de l'Etat ou de la Région Île-de-France.

### Effectifs des EPN au 1er septembre 2009

EPN	Nombre d'animateurs salariés au 01/09/09	Nombre d'équivalents temps plein salariés	Dont CDI droit commun	Dont autres contrats	Nombre moyen d'équivalents temps plein bénévoles en 2009	Observations
EPN La Clairière	2	2	1	1	0,63	1 ETP est financé par l'association La Clairière, l'autre par l'association SNC (fin de CDD le 31/12/09)
EPN3	3	3	2	1	0,2	
EPN AGECA	2	2	2	0	0,25	
Le Picoulet	1	0,75	1	0	0,7	
Relais 59	1	1	1	0	0,3	
Espace libre 13.1	3	2,5	1	2	0,2	
Access-Site	4	3	2	2	0,1	2,5 ETP pris en charge par l'Association des Paralysés de France
EPN Vercingétorix	2	1,2	2	0	0,2	
LOREM	2	1	1	1	4	0,3 ETP en plus au titre de la gestion administrative
CEFIA	1	1	1	0	0,34	
La Goutte d'Ordinateur	2	2	0	2	0,3	
Espace Torcy	2	2	2	0	0,5	
EPN Belleville	1	1	1	0	0,5	
Espace 19 Multimédia	2	1,6	1	1	3	
Atelier des Réseaux	3	3	3	0	0,5	0,5 ETP en plus au titre de la gestion administrative
EPN Porte de Montreuil (ASTS)	2	1,5	2	0	0,2	
EPN Porte de Montreuil Ludotech (Croix Saint-Simon)	2	1,3	0	2	0,2	
Relais Ménilmontant	1	1	1	0	1	
Microlithe	3	3	1	2	2,4	0,2 ETP en plus au titre de l'entretien
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>33,85</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>15,52</b>	

**S’agissant du profil des animateurs salariés, les rapporteurs remarquent qu’il est relativement disparate.** Certains sont titulaires d’un diplôme universitaire de niveau master ou doctorat dans le domaine du multimédia et des TIC, alors que d’autres sont des autodidactes. Quelques-uns ont suivi des formations post-bac sans lien direct avec l’informatique (études de journalisme, etc.) et sont arrivés au poste qu’ils occupent aujourd’hui par le biais de l’animation et/ou du dispositif « emplois jeunes ». La très grande majorité des animateurs EPN actuellement en fonction sont des hommes âgés d’une trentaine d’années environ.

Pour ce qui est des animateurs bénévoles, il existe deux grands types de profil :

- Le **bénévole « spécialiste »** (c’est un actif ou un jeune retraité ayant une bonne connaissance du secteur informatique dans lequel, le plus souvent, il travaille ou a travaillé et qui souhaite s’investir quelques heures par semaine pour faire partager son savoir) ;
- Le **bénévole en phase de réinsertion sociale**<sup>12</sup> (il s’agit d’une personne sans emploi qui, après avoir été elle-même usager de l’EPN, trouve dans le bénévolat une façon de renouer avec une forme d’activité professionnelle).

Avant de clore ce chapitre sur les personnels, on formulera quelques brèves observations sur le **métier d’animateur d’EPN** :

- Il nécessite des **compétences très variées** (un animateur doit en effet accueillir le public, mettre en place et animer des ateliers pédagogiques, résoudre des problèmes techniques, prendre en charge la maintenance du parc informatique de l’EPN, gérer un équipement, développer des partenariats, etc.).
- Il s’agit d’un **métier récent** qui ne bénéficie pas encore véritablement d’une reconnaissance officielle. Il n’est pas recensé, par exemple, au Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME).
- Il peut être exercé **sans qu’une formation préalable particulière soit exigée**<sup>13</sup>.
- Il offre **des perspectives de carrière relativement limitées** et peu de débouchés.

---

<sup>12</sup> Certains EPN sont très tournés vers cette forme de bénévolat. C’est le cas, par exemple, d’Espace 19 Multimédia qui indique avoir travaillé en 2008 avec 27 bénévoles.

<sup>13</sup> Il existe toutefois des formations qui préparent à ce métier : formation diplômante CATIC (Conseiller et Assistant des Technologies de l’Information et de la Communication) de l’Association nationale pour la Formation Professionnelles des Adultes (AFPA), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l’Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité TIC.

## 1.3. L'accueil du public

### 1.3.1. Horaires d'ouverture et activités proposées par les EPN

**La majorité des EPN sont ouverts 5 jours par semaine** (du lundi au vendredi ou du mardi au samedi). Certains EPN, toutefois, sont accessibles au public 6 jours dans la semaine (AGECA, Espace Libre 13.1, EPN Vercingétorix, Le LOREM, La Goutte d'Ordinateur, Espace Torcy), voire 7 jours sur 7 (Microlithe est ouvert le dimanche de 11 heures à 13 heures).

**L'amplitude horaire journalière est variable** (elle est déterminée la plupart du temps par le responsable de l'équipement lui-même). Habituellement, les EPN commencent à recevoir le public à partir de 9 heures ou de 10 heures et ferment leurs portes entre 17 et 19 heures. Certains EPN ont des horaires de fermeture plus tardifs. C'est le cas, par exemple, de l'EPN du 3<sup>ème</sup>, d'AGECA ou d'Espace 19 Multimédia qui peuvent rester ouverts jusqu'à 21 heures (parfois grâce aux animateurs bénévoles). Les EPN ne sont pas forcément ouverts en continu toute la journée (pause méridienne, interruption des activités durant certains créneaux horaires).

Si plusieurs EPN ont des plannings hebdomadaires stables, d'autres en revanche changent d'emploi du temps d'une semaine sur l'autre. Par ailleurs, pendant les vacances scolaires, certains EPN adaptent ou allègent leur programmation. Ces deux circonstances peuvent entraîner des modifications dans leurs horaires d'ouverture.

Enfin, on signalera que **la grande majorité des EPN ferment au mois d'août**<sup>14</sup>, voire pendant les fêtes de Noël ou à d'autres périodes de l'année.

**S'agissant des activités développées par les EPN** durant leurs périodes d'ouverture au public, on peut les répartir en cinq catégories :

- **Les cours d'initiation.** Il s'agit de formations destinées à un public débutant qui visent à fournir des connaissances de base sur Internet, ainsi que sur les principaux logiciels bureautiques (traitement de texte, tableur, etc.). A l'issue de ces apprentissages, les usagers qui le souhaitent peuvent passer le Passeport pour l'Internet et le Multimédia (PIM) ou d'autres certifications en informatique utilisateur. Microlithe, par exemple, délivre le Passeport de Compétences Informatique Européen (PCIE). Tous les EPN proposent des cours d'initiation.
- **La pratique libre accompagnée.** Elle permet aux usagers de l'EPN (débutants ou confirmés) d'utiliser les équipements informatiques et Internet à des fins personnelles tout en bénéficiant, si nécessaire, de l'aide de l'animateur présent. Dans certains EPN (Espace Libre 13.1, La Goutte d'Ordinateur, etc.), il existe des créneaux d'accès libre réservés aux adolescents ou aux enfants. Dans d'autres EPN (Relais 59, par exemple), une

---

<sup>14</sup> Les rapporteurs remarquent que certains EPN visités fin septembre 2009 n'avaient toujours pas repris leur rythme « normal » d'activités après la coupure estivale.

offre spécifique a été récemment mise en place au profit des demandeurs d'emploi<sup>15</sup> qui peuvent ainsi effectuer un certain nombre de démarches de recherche d'emploi (consultation d'offres d'emploi en ligne, rédaction de CV et de lettres de motivation). S'agissant de l'EPN du 3<sup>ème</sup>, on signalera qu'il met à disposition du public 4 postes en accès totalement libre et gratuit et qu'il propose aux travailleurs indépendants une salle de *coworking* où il leur est possible de pratiquer leur activité professionnelle avec leur ordinateur wifi.

- **Les ateliers thématiques.** Il s'agit de modules organisés autour de thèmes ciblés portant sur les outils informatiques et Internet (la messagerie instantanée, les logiciels libres, les bons plans du web, etc.). L'approche est habituellement plus ludique que dans les cours d'initiation. Certains EPN ont développé en la matière des offres relativement pointues. C'est le cas notamment du LOREM (montage vidéo, imagerie numérique, images de synthèse) ou de l'EPN Vercingétorix (expression graphique et design sonore).
- **Le « garage informatique ».** Dans le cadre de cette activité qui n'est proposée que dans quelques EPN, les usagers ont la possibilité, en cas de problème technique ou de panne, d'apporter leur ordinateur personnel pour qu'il fasse l'objet d'un diagnostic et éventuellement d'une réparation (par exemple, installation d'un antivirus). Chez Microlithe, chaque intervention donne lieu à l'établissement d'un bilan écrit remis à l'utilisateur.
- **Les activités en partenariat.** Plusieurs EPN ont mis en place des coopérations avec des associations implantées dans leur quartier permettant aux adhérents de ces organismes de profiter des moyens de l'espace numérique. C'est le cas entre autres de l'EPN La Clairière qui reçoit une fois par semaine des SDF de l'association Mains Libres ou du Picoulet qui accueille les adhérents de l'association Autre Monde pour des cours de français. Dans d'autres EPN (Espace Libre 13.1, AGECA), des partenariats se sont développés également avec l'éducation nationale. Dans ce cadre, des élèves des écoles du quartier viennent à l'espace numérique avec leurs enseignants pendant le temps scolaire pour participer à des ateliers informatiques. On notera, enfin, que dans tous les EPN portés par un centre social, l'espace numérique est utilisé comme centre de ressources par les autres secteurs d'activités de l'association gestionnaire (aide aux devoirs, ateliers sociolinguistiques, etc.).

---

<sup>15</sup> Dans la plupart des EPN, il a été signalé aux rapporteurs que, depuis quelques mois, Pôle Emploi orientait un nombre croissant de ses usagers vers le dispositif EPN pour qu'ils y trouvent des ressources et un accompagnement informatiques.



### 1.3.2. Les tarifs pratiqués

Il existe en la matière une **forte disparité**, chaque association gestionnaire d'EPN mettant en oeuvre sa propre politique tarifaire<sup>16</sup>.

*Grosso modo*, on peut distinguer quatre situations différentes :

- **Les EPN dont les prestations sont totalement gratuites** : Access-Site, Espace Libre 13.1, EPN Porte de Montreuil et EPN Porte de Montreuil Ludotech.
- **Les EPN dont les prestations sont gratuites après paiement d'une cotisation annuelle** à l'association gestionnaire : Réseau 2000 (cotisation annuelle de 20 € ramenée à 10 € pour les demandeurs d'emploi), EPN Belleville (cotisation familiale de 18 €).
- **Les EPN qui n'exigent pas le paiement d'un droit d'entrée, mais dont les prestations donnent lieu à l'acquittement d'un tarif en fonction de l'activité pratiquée** : EPN Vercingétorix<sup>17</sup>.
- **Les EPN qui réclament le paiement d'une cotisation annuelle, ainsi qu'une participation financière pour les activités suivies** : tous les autres EPN non cités précédemment. Le montant de la cotisation annuelle varie de 4 € (Le Picoulet) à 35 € (Espace Torcy) pour les quotients familiaux les plus élevés. Des réductions sont accordées aux titulaires de minima sociaux. Quant aux participations financières exigées pour un atelier ou un cours, elles dépendent de son contenu et des moyens mobilisés (il est plus coûteux de s'inscrire à un atelier d'imagerie 3D qu'à un cours d'apprentissage à Internet). Dans certains EPN centres sociaux, les activités de base (initiation, accès libre) sont souvent tarifées 1 € de l'heure. Dans la majorité des EPN, il existe toutefois un volant d'activités gratuites (accès libre accompagné, préparation du PIM, etc.). La gratuité peut également être appliquée à certains publics (demandeurs d'emplois, scolaires, etc.).

De cette typologie, on retiendra que :

- **La tarification actuelle est complexe et peu compatible avec l'image d'un dispositif EPN cohérent et unifié ;**
- **Elle peut constituer un obstacle à la mobilité des usagers entre EPN** (il n'est pas possible aujourd'hui, y compris pour les EPN du réseau Fédération des Centres Sociaux, d'acquiescer une cotisation unique permettant d'accéder aux activités de plusieurs espaces numériques) ;

---

<sup>16</sup> Cette hétérogénéité tarifaire existe également entre les EPN regroupés au sein de la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Paris (FCS).

<sup>17</sup> Cet EPN, qui est porté par un centre d'animation, pratique une politique tarifaire analogue à celle des autres structures de cette nature.

- Même s'il peut exister d'un EPN à l'autre des différences de prix pour une même prestation, **les participations financières réclamées aux usagers restent modérées** (40 € maximum pour un module d'initiation informatique de 15 heures) **et largement inférieures au coût de revient.**

### 1.3.3. La fréquentation

Dans le questionnaire qu'ils ont rempli à la demande de l'Inspection générale, les responsables d'EPN ont indiqué le nombre d'inscrits dans leur établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le nombre de personnes ayant fréquenté l'EPN au moins une fois en 2008 et la moyenne des visites mensuelles enregistrée durant de cette même année.

L'ensemble de ces données est repris dans le tableau qui suit.

Les EPN accessibles gratuitement ne procédant pas chaque année à un renouvellement des inscriptions, le nombre d'inscrits au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ne reflète pas le volume exact d'usagers recourant à cette date aux services de l'espace public numérique. Si l'on souhaite avoir une estimation du nombre de personnes fréquentant annuellement les EPN, il faut donc se reporter aux chiffres figurant dans la deuxième colonne du tableau, laquelle fait apparaître **un total d'un peu plus de 6 000 usagers en 2008 pour le dispositif EPN Ville de Paris.**

On notera que chaque EPN mesure sa fréquentation selon sa propre méthode et qu'il n'existe pas d'outil statistique commun en la matière<sup>18</sup>. Cette situation ne permet pas évidemment d'agréger les données disponibles par EPN et d'analyser plus finement au niveau global (âge, sexe, nationalité, profession, etc.) la population qui utilise les prestations des EPN.

Des indications données sur place par les animateurs rencontrés, on retiendra toutefois que **les publics majoritairement présents dans les EPN** sont dans l'ordre décroissant :

- **les demandeurs d'emploi** (en forte augmentation depuis quelques mois du fait de la crise économique) ;
- **les seniors** ;
- **les femmes n'exerçant pas d'activité professionnelle.**

Par ailleurs, il est intéressant de noter que **les EPN recrutent principalement leurs usagers dans la population de l'arrondissement, voire du quartier où ils sont implantés.** A titre d'exemple, on peut citer les statistiques fournies par l'EPN Relais 59

---

<sup>18</sup> Depuis quelques mois, l'Union des EPN Parisiens, association de fait qui regroupe l'ensemble des EPN soutenus par la Ville de Paris, travaille à mettre en place un référentiel statistique de fréquentation.

(83% des stagiaires habitent le 12<sup>ème</sup> arrondissement) ou par l'Espace Libre 13.1 (80% des inscrits sont domiciliés dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement).

Seul échappe à cette logique de proximité l'EPN Access-Site qui indique recevoir des publics porteurs de handicap en provenance de toute la région Île-de-France.

## Fréquentation des EPN

EPN	Nombre d'inscrits au 01/01/2009	Personne ayant fréquenté l'EPN une fois au moins en 2008	Nombre de visites moyennes mensuelles en 2008	Observations
EPN La Clairière	320	360	300	
EPN3	452	288	124	hors accès libre accueil
EPN AGECA	281	281	350	hors public scolaire
Le Picoulet	160	350	450	y compris autres activités du centre social
Relais 59	641	319	203	
Espace libre 13.1	3317	1091	1033	le nombre d'inscrits est calculé depuis l'ouverture de l'EPN
Access-Site	730	250	60	le nombre d'inscrits est calculé depuis l'ouverture de l'EPN
EPN Vercingétorix	51	88	120	
LOREM	494	347	500	
EPN CEFIA	nc	197	nc	
EPN la Goutte d'Ordinateur	89	218	nc	
EPN Torcy	249	224	391	
EPN Belleville	48	52	120	
Espace 19 Multimédia	nc	511	nc	
Atelier des Réseaux	300	300	550	
EPN Porte de Montreuil (ASTS) et EPN Porte de Montreuil Ludotech (Croix Saint-Simon)	540	540	135	l'EPN ayant ouvert fin 2008 les chiffres donnés concernent 2009
Relais Ménilmontant	224	224	374	
Microlithe	nc	486	547	
<b>TOTAL</b>	<b>7896</b>	<b>6126</b>	<b>5257</b>	

## 2. ANALYSE FINANCIÈRE

### 2.1. La situation des associations porteuses d'EPN

On en dénombre 18, ASTS gérant 2 EPN (Espace Libre 13.1 et Porte de Montreuil).

On trouvera dans les pages qui suivent une étude du bilan et du compte de résultat des associations qui perçoivent des subventions de fonctionnement au titre du dispositif EPN (excepté l'association Avantic liée à la Ville de Paris par un marché public), ainsi qu'un récapitulatif de l'ensemble des concours financiers que ces organismes ont reçus en 2008 de la collectivité parisienne.

#### 2.1.1. Etude du bilan

Le bilan se résume ainsi :

Situation financière des associations				
Association	Fonds propres sur passif		Trésorerie nette en jours de fonctionnement	
	2007	2008	2007	2008
Réseau 2000	-51,32%	-42,28%	2	52
CEFIA	50,27%	50,79%	2	92
Le Picoulet	88,89%	89,46%	50	148
Ecole Normale Sociale	50,40%	53,46%	58	55
Relais Ménilmontant	56,12%	39,74%	51	67
La Clairière	59,30%	66,34%	67	96
Relais 59	44,26%	41,62%	118	85
Espace 19	51,79%	54,64%	18	1
Microlithe	66,32%	63,80%	27	183
La Croix Saint Simon	non communiqué			
LOREM	-111,46%	-66,58%	0	5
AGECA	75,95%	80,87%	120	106
CASDAL 14	nc	-8,70%	nc	61
Belleville	46,97%	61,17%	98	176
ASTS	32,74%	36,88%	13	28
Salle Saint Bruno	73,68%	68,73%	64	82
Fondation GARCHES	87,63%	95,01%	421	584
<b>Médiane</b>	<b>50,40%</b>	<b>52,13%</b>	<b>50</b>	<b>76</b>

**La situation financière des associations porteuses d'EPN est globalement correcte en 2008** puisque 52% du passif est constitué de fonds propres (en valeur

médiane) et qu'elles disposent (toujours en valeur médiane) d'une trésorerie nette de 76 jours de fonctionnement.

Un examen plus approfondi permet de distinguer quatre groupes :

- **Aisance financière** pour quatre associations : le Picoulet, Microlithe, AGECA et la Fondation Garches, laquelle dispose de 584 jours de fonctionnement en trésorerie.
- **Situation correcte** pour sept associations (les fonds propres sont égaux à la moitié du passif et la trésorerie représente environ 2 mois de dépenses de fonctionnement) : CEFIA, Ecole Normale Sociale, Relais Ménilmontant, La Clairière, Relais 59, Belleville et Salle Saint Bruno.
- **Situation fragile** avec des fonds propres égaux au tiers du passif et une trésorerie inférieure à un mois de charges de fonctionnement pour deux associations : ASTS et Espace 19.
- **Situation critique** pour trois associations avec des fonds propres négatifs et une trésorerie faible : LOREM, CASDAL 14 et Réseau 2000. Pour cette dernière association, le redressement judiciaire ayant été obtenu, la situation est en voie de redressement.

### 2.1.2. La gestion des associations porteuses d'EPN

Le compte de résultat peut se résumer ainsi :

Compte de résultat						
Association	Charges de personnel sur dépenses totales		Subventions sur produits totaux		Résultat de l'exercice sur produits totaux	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Réseau 2000	78,29%	79,17%	80,27%	82,45%	-25,60%	0,96%
CEFIA	60,22%	62,58%	80,34%	75,56%	0,24%	0,30%
Le Picoulet	51,38%	47,90%	60,63%	59,66%	0,17%	3,32%
Ecole Normale Sociale	76,04%	72,67%	82,23%	78,57%	1,38%	4,44%
Relais Ménilmontant	61,18%	63,19%	34,90%	37,25%	0,85%	-2,84%
La Clairière	71,93%	70,69%	85,41%	78,07%	-0,04%	0,17%
Relais 59	65,98%	65,25%	59,33%	55,70%	1,50%	1,00%
Espace 19	74,13%	74,63%	82,36%	87,70%	2,68%	-0,19%
Microlithe	79,93%	78,74%	84,17%	77,00%	20,17%	0,20%
La Croix Saint Simon	non communiqué					
LOREM	78,58%	76,33%	67,74%	60,92%	-12,92%	-21,56%
AGECA	59,44%	57,60%	21,69%	18,35%	3,44%	3,95%
CASDAL 14	nc	61,74%	nc	32,28%	nc	-7,80%
Belleville	71,93%	66,77%	91,47%	93,29%	5,97%	-3,44%
ASTS	54,15%	57,31%	54,76%	58,14%	-0,15%	4,16%
Salle Saint Bruno	55,61%	58,85%	70,14%	68,57%	0,20%	3,50%
Fondation GARCHES	25,09%	41,11%	96,39%	95,78%	-6,50%	12,47%
<b>Médiane</b>	<b>65,98%</b>	<b>64,22%</b>	<b>80,27%</b>	<b>72,06%</b>	<b>0,24%</b>	<b>0,63%</b>

Le résultat 2008 est **équilibré** pour cinq associations : CEFIA, La Clairière, Espace 19, Microlithe et Réseau 2000 (en 2008).

Il présente un **léger excédent** pour six associations : Le Picoulet, Ecole Normale Sociale, Relais 59, AGECA, ASTS et Salle Saint Bruno. L'excédent dégagé par la Fondation Garches (12,47% en 2008), qui dispose déjà d'une trésorerie abondante, laisse supposer que cette association perçoit de la part de la Ville de Paris une subvention trop importante.

Quatre associations connaissent un **déficit** relativement préoccupant pour l'année 2008 : Relais Ménilmontant, CASDAL 14, Belleville et surtout LOREM (-21,56%).

**Toutes les associations sont très dépendantes des subventions versées. En effet, celles-ci représentent en 2008 72% des produits d'exploitation** (minimum 18,35% pour AGECA ; maximum 95,78% pour Fondation Garches).

La valeur de ces ratios, notamment celui des charges de personnel égales en valeur médiane à 64,22% en 2008 (minimum 41,11% pour Fondation Garches ; maximum 79,17% pour Réseau 2000), montre bien que ces associations assurent une activité de prestations de service aux usagers.

### **2.1.3. Les subventions versées aux associations porteuses d'EPN par la collectivité parisienne en 2008**

Les données qui figurent dans le tableau suivant ont été fournies par le bureau des subventions aux associations (BSA) de la direction de la décentralisation et des relations avec les associations, les territoires et les citoyens (DDATC).

Association	Subventions versées en 2008 par la Ville ou le Département de Paris (en euros)									Total
	DDEEES EPN	DDEEES autres	DPVI	DPP	DASES	DJS	DDATC	DFPE	DASCO	
Réseau 2000	55 000	40 000	12 500	4 500						112 000
CEFIA	55 000	3 000	22 088		4 625			26 959		111 672
Le Picoulet	55 000		24 328		12 000	5 000		3 000		99 328
Ecole Normale Sociale	55 000	37 000			8 000			80 000		180 000
Relais Ménilmontant	60 000		12 000			3 000				75 000
La Clairière	60 000	35 000			20 000	3 500	2 000	12 000		132 500
Relais 59	50 000							43 226		93 226
Espace 19	60 000		21 800		6 000			188 408	2 000	278 208
Microlithe	42 000									42 000
La Croix Saint Simon	25 000	40 000	7 500		4 000			3 670 368		3 746 868
LOREM	35 000					6 000		5 000		46 000
AGECA	50 000						50 000			100 000
CASDAL 14	43 000		5 000							48 000
Belleville	55 000									55 000
ASTS	135 000									135 000
Fondation GARCHES	75 000									75 000
Salle Saint Bruno	65 000	20 000	44 600				10 000			139 600
<b>Total</b>	<b>975 000</b>	<b>175 000</b>	<b>149 816</b>		<b>54 625</b>	<b>17 500</b>	<b>62 000</b>	<b>4 028 961</b>	<b>2 000</b>	<b>5 469 402</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>17,83%</b>	<b>3,20%</b>	<b>2,74%</b>	<b>0,04%</b>	<b>1,00%</b>	<b>0,32%</b>	<b>1,13%</b>	<b>73,66%</b>	<b>0,04%</b>	<b>100,00%</b>

**Les associations gestionnaires d'EPN ont reçu au total en 2008 un peu plus de 5,4 M€ de la collectivité parisienne.** Dans ce montant, la part des subventions allouées au titre du dispositif EPN avoisine les 18%. Ce sont les centres sociaux qui sont les plus subventionnés (notamment La Croix Saint Simon) du fait notamment de leurs activités dans le secteur de la petite enfance. **Seules quatre associations ne sont pas multi-subventionnées par la Ville de Paris** : Microlithe, Belleville, ASTS et Fondation Garches.

Si l'on rapporte les subventions versées par la Ville de Paris aux associations porteuses d'EPN à l'ensemble des subventions qu'elles reçoivent (voir tableau ci-dessous), on constate que le poids de **l'aide parisienne représente 15,57% du total qui dépasse les 35 M€<sup>19</sup>** (minimum 7,56% pour La Clairière ; maximum 61,47% pour le LOREM). On notera que l'association AGECA, qui est entièrement subventionnée par la Ville, n'applique qu'imparfaitement la règle du rattachement des charges et des produits à l'exercice puisque les subventions ne sont pas portées au compte de résultat dans leur intégralité.

## SUBVENTIONS TOTALES

	Dépenses totales (en euros)	Poids subvention parisienne dans le total
Réseau 2000	522 764	21,42%
CEFIA	539 372	20,70%
Le Picoulet	317 642	31,27%
Ecole Normale Sociale	1 522 223	11,82%
Relais Ménilmontant	391 730	19,15%
La Clairière	1 752 458	7,56%
Relais 59	306 307	30,44%
Espace 19	2 237 370	12,43%
Microlithe	89 617	46,87%
La Croix Saint Simon	24 166 815	15,50%
LOREM	74 838	61,47%
AGECA	96 000	104,17%
CASDAL 14	387 457	12,39%
Belleville	431 657	12,74%
ASTS	1 058 105	12,76%
Fondation GARCHES	815 052	9,20%
Salle Saint Bruno	413 640	33,75%
<b>Total</b>	<b>35 123 047</b>	<b>15,57%</b>

<sup>19</sup> Ce chiffre est dû en grande partie à la Croix Saint Simon qui reçoit à elle seule plus de 24 M€ de subventions.



## 2.2. La situation des espaces publics numériques

D'une manière générale, il n'a pas été possible d'utiliser la balance analytique des associations pour établir le compte des EPN à deux exceptions près (ASTS et Salle Saint Bruno). Dans le meilleur des cas, la balance analytique fait apparaître les charges directes. Trois associations ont dû produire un compte à la demande de l'Inspection générale (AGECA, Réseau 2000 et Microlithe).

Il convient donc dans les futures conventions qui seront conclues avec ces associations d'imposer la tenue obligatoire d'une comptabilité analytique retraçant les charges et les produits des EPN.

### 2.2.1. Le compte des espaces publics numériques

Le compte se résume ainsi :

Espaces publics numériques								
EPN	Charges totales		Dépenses de personnel sur charges totales		Subvention sur produits		Subvention parisienne sur produits	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Atelier des Réseaux	178 318 €	129 425 €	68,23%	73,24%	52,68%	40,37%	52,68%	40,37%
CEFIA	63 849 €	56 139 €	69,03%	79,37%	97,80%	96,15%	95,64%	96,15%
Le Picoulet	55 022 €	55 973 €	68,35%	52,01%	99,28%	98,26%	99,28%	98,26%
Espace Torcy	72 972 €	70 976 €	85,25%	85,54%	97,44%	90,08%	80,93%	84,37%
Relais Ménilmontant	62 771 €	64 914 €	64,31%	61,36%	97,53%	97,26%	92,43%	79,65%
La Clairière	60 317 €	60 672 €	64,82%	68,95%	100,00%	98,89%	100,00%	98,89%
Relais 59	49 381 €	74 566 €	39,31%	48,16%	100,00%	81,00%	100,00%	67,19%
Espace 19 Multimédia	nc	78 628 €	nc	72,55%	nc	78,92%	nc	78,92%
Microlithe	89 264 €	90 032 €	71,20%	73,40%	47,05%	46,65%	47,05%	46,65%
Porte de Montreuil Ludotech (La Croix Saint Simon)	nc	55 901 €	nc	66,84%	nc	90,13%	nc	44,72%
LOREM	80 410 €	69 745 €	82,02%	74,30%	85,62%	65,00%	41,16%	50,18%
AGECA	nc	99 613 €	nc	76,21%	nc	85,01%	nc	95,86%
EPN Vercingétorix (CASDAL 14)	48 516 €	49 422 €	100%	100%	88,63%	87,01%	88,63%	87,01%
BELLEVILLE	59 119 €	57 863 €	81,74%	81,35%	98,95%	98,51%	93,03%	95,05%
Espace Libre 13.1 (ASTS)	120 400 €	125 088 €	79,70%	96,42%	99,93%	100,00%	99,93%	74,67%
La Goutte d'Ordinateur (Salle Saint Bruno)	103 860 €	123 110 €	62,40%	72,21%	86,26%	95,61%	56,21%	54,88%
Access-Site	nc	52 291 €	nc	49,08%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Porte de Montreuil (ASTS)	ouverture novembre 2008	24 822 €		88,29%		100,00%		100,00%
EPN 3 (Avantic)	69 600 €	69 600 €			Marché			
<b>Médiane</b>	<b>63 849 €</b>	<b>69 745 €</b>	<b>69,03%</b>	<b>73,24%</b>	<b>97,66%</b>	<b>90,13%</b>	<b>92,73%</b>	<b>79,65%</b>

**La dépense médiane s'établit à 69 745 € en 2008, Atelier des Réseaux se démarquant avec une charge de 129 425 €**

**Les charges de personnel s'établissent à un peu plus de 73% du total des charges** avec un pic de 96,42 % pour l'EPN Libre 13.1 animé par un personnel qualifié. Le taux de 100% relevé pour l'EPN Vercingétorix signifie que ne sont pas comptabilisées les autres charges de fonctionnement directes ou indirectes.

**Les EPN sont très dépendants des subventions allouées puisque le ratio « subvention sur produits » s'élève à 90,13 % en 2008**, pouvant aller jusqu'à un financement intégral pour l'EPN Access-Site géré par la Fondation Garches pourtant dotée d'une trésorerie florissante.

**La subvention parisienne représente la part la plus importante du financement alloué : 79,65% en valeur médiane 2008**. Pour six EPN (CEFIA, le Picoulet, La Clairière, AGECA, Belleville, Access-Site), le financement en provenance de la Ville de Paris est supérieur à 90%.

### **2.2.2. Que représente la subvention parisienne versée en 2008 aux EPN ?**

Les rapporteurs ont rapproché le montant des subventions municipales allouées en 2008 aux EPN<sup>20</sup> soutenus par la Ville de Paris successivement avec les différentes données les concernant mises en évidence dans le cadre du présent audit (nombre d'ETP salariés, nombre d'ordinateurs mis à disposition du public, nombre d'utilisateurs), afin de mesurer à quoi correspondait concrètement la contribution de la collectivité parisienne.

#### **2.2.2.1. La couverture des besoins en personnel**

Le tableau qui suit permet de comparer le montant de la subvention consacrée à chaque ETP salarié et les charges de personnel effectivement constatés par ETP.

---

<sup>20</sup> Il n'est tenu compte que des EPN qui reçoivent une subvention. L'EPN du 3<sup>ème</sup> ne figure donc pas dans les tableaux qui suivent, car il est financé dans le cadre d'un marché.

Association	Subvention (en euros)	Nombre d'ETP salariés	Subvention/ETP (en euros)	Charges de personnel par ETP (en euros)
Réseau 2000	55 000	3	18 333	31 598
CEFIA	55 000	1	55 000	44 557
Le Picoulet	55 000	0,75	73 333	38 817
Ecole Normale Sociale	55 000	2	27 500	30 356
Relais Ménilmontant	60 000	1	60 000	39 832
La Clairière	60 000	2	30 000	20 917
Relais 59	50 000	1	50 000	35 913
Espace 19	60 000	1,6	37 500	35 654
Microlithe	42 000	3	14 000	22 028
La Croix Saint Simon	25 000	1,3	19 231	28 743
LOREM	35 000	1	35 000	51 820
AGECA	50 000	2	25 000	37 959
CASDAL 14	43 000	1,2	35 833	49 821
BELLEVILLE	55 000	1	55 000	47 073
ASTS (2 EPN)	135 000	4	33 750	35 631
Fondation GARCHES	75 000	3	25 000	8 556
Salle Saint Bruno	65 000	2	32 500	44 449
<b>Total</b>	<b>975 000</b>	<b>30,85</b>	<b>31 605</b>	<b>35 913</b>

**Le coût moyen par ETP est de 35 913 € en 2008. La subvention parisienne permet d'en financer 88%**, confirmant que la Ville de Paris est l'indispensable financeur des espaces publics numériques.

On constate en outre que **dans la plupart des EPN centres sociaux** (CEFIA, Le Picoulet, Relais Ménilmontant, La Clairière, Relais 59, Espace 19 Multimédia, Belleville), **la subvention municipale couvre plus que la dépense réelle générée par ETP**. Concernant la Fondation Garches, on précisera que la faiblesse du coût constaté des dépenses de personnel est due au fait que certains ETP de l'EPN sont rémunérés par l'Association des Paralysés de France (APF).

#### 2.2.2.2. Le subventionnement par poste mis à disposition du public

Au total, 248 postes sont mis à la disposition du public (voir paragraphe 1.2.2. du rapport).

La répartition est la suivante, étant précisé que la « subvention par poste informatique » ne correspond pas à une subvention d'équipement, mais au montant de l'aide municipale utilisée dans chaque EPN pour faire fonctionner un ordinateur accessible au public :

Association	Subvention (en euros)	Nombres de postes accessibles au public	Subvention par poste informatique (en euros)
Réseau 2000	55 000	18	3 056
CEFIA	55 000	13	4 231
Le Picoulet	55 000	9	6 111
Ecole Normale Sociale	55 000	11	5 000
Relais Ménilmontant	60 000	10	6 000
La Clairière	60 000	10	6 000
Relais 59	50 000	16	3 125
Espace 19	60 000	10	6 000
Microlithe	42 000	15	2 800
La Croix Saint Simon	25 000	6	4 167
LOREM	35 000	37	946
AGECA	50 000	10	5 000
CASDAL 14	43 000	10	4 300
Belleville	55 000	10	5 500
ASTS (2 EPN)	135 000	40	3 375
Fondation GARCHES	75 000	12	6 250
Salle Saint Bruno	65 000	11	5 909
<b>Total</b>	<b>975 000</b>	<b>248</b>	<b>3 931</b>

La subvention moyenne par poste est de 3 931 €. Elle dépasse 5 000 € par ordinateur pour le Picoulet, Relais Ménilmontant, La Clairière, Espace 19 Multimédia, Belleville, la Salle Saint Bruno et la Fondation Garches. Elle est, en revanche, particulièrement faible pour Le LOREM (946 €) du fait du nombre particulièrement important d'ordinateurs accessibles aux usagers de cet EPN.

### 2.2.2.3. La subvention par usager

Association	Subvention (en euros)	Nombre d'usagers ayant fréquenté l'EPN une fois en 2008	Subvention par usager
Réseau 2000	55 000	300	183 €
CEFIA	55 000	197	279 €
Le Picoulet	55 000	350	157 €
Ecole Normale Sociale	55 000	224	246 €
Relais de Ménilmontant	60 000	224	268 €
La Clairière	60 000	360	167 €
Relais 59	50 000	319	157 €
Espace 19	60 000	511	117 €
Microlithe	42 000	486	86 €
La Croix Saint Simon	25 000	135	185 €
LOREM	35 000	347	101 €
AGECA	50 000	281	178 €
CASDAL	43 000	88	489 €
BELLEVILLE	55 000	52	1 058 €
ASTS (2 EPN)	135 000	1496	90 €
Fondation GARCHES	75 000	250	300 €
Salle Saint Bruno	65 000	218	298 €
<b>Total</b>	<b>975 000</b>	<b>5 838</b>	<b>167 €</b>

**Le coût moyen pour la Ville s'établit à 167 € par usager en 2008.** La fourchette s'étend de 86 € pour Microlithe à 1058 € pour Belleville qui déclare une fréquentation particulièrement réduite.

#### 2.2.2.4. Les ratios de l'EPN du 3<sup>ème</sup> financé via un marché public

		<b>Marché/ETP</b>
Nombre d'ETP salariés	3	23 200 €
		<b>Marché/poste</b>
Nombre de postes accessibles au public	22	3 164 €
		<b>Marché/personne</b>
Personnes ayant fréquenté l'EPN 1 fois en 2008	288	242 €

Hormis les charges de personnel qui sont plus basses, mais liées à la qualification du personnel, **les autres ratios se rapprochent de ceux constatés pour les EPN subventionnés.**

#### 2.2.3. Un meilleur calibrage de la subvention est souhaitable

Les ratios qui précèdent montrent que **le montant de la subvention de la Ville n'est pas toujours corrélé à la nature du service rendu et aux moyens mis en œuvre.**

L'Inspection générale propose donc de **calculer à l'avenir le montant de la subvention à partir d'éléments objectifs pondérés** que sont :

- Les effectifs salariés en ETP (taux de pondération : 70%) ;
- Le nombre de postes mis à disposition du public (taux de pondération : 15%) ;
- La fréquentation (taux de pondération : 15%).

Le calcul de la subvention s'opérerait selon la formule suivante :

$$\text{SUBVENTION} = (\text{nombre d'ETP} \times 32\,560 \text{ €} \times 0,70) + (\text{nombre d'ordinateurs} \times 3\,931 \text{ €} \times 0,15) + (\text{nombre d'usagers} \times 167 \text{ €} \times 0,15)$$

Pour 2010, on aboutirait ainsi à une subvention totale de 995 629 € en supposant une augmentation moyenne des rémunérations de 1,5% en 2009 ainsi qu'en 2010 (soit  $31\,605 \text{ €} \times 1,5\% \times 1,5\% = 32\,560 \text{ €}$ ) et une situation inchangée en termes d'ETP salariés, d'ordinateurs accessibles et d'usagers.

En outre, il est nécessaire de tenir compte de la situation financière des associations avant de fixer le montant de leur subvention. Trois d'entre elles sont en situation d'aisance financière qui permet de réduire l'aide qui leur est allouée.

**Les subventions de la Ville pour 2010 seraient donc de 940 629 €** répartis comme suit :

Association	Subvention forfaitaire 2010 (en euros)	Réfaction due à l'aisance financière (en euros)	Subvention 2010 (en euros)	Subvention 2008 (en euros)	Ecart (en euros)
Réseau 2000	86 506		86 506	55 000	31 506
CEFIA	35 393		35 393	55 000	-19 607
Le Picoulet	31 169	-5 000	26 169	55 000	-28 831
Ecole Normale Sociale	57 682		57 682	55 000	2 682
Relais Ménilmontant	34 301		34 301	60 000	-25 699
La Clairière	60 499		60 499	60 000	499
Relais 59	40 219		40 219	50 000	-9 781
Espace 19	55 165		55 165	60 000	-4 835
Microlithe	89 396		89 396	42 000	47 396
La Croix Saint Simon	36 550		36 550	25 000	11 550
LOREM	53 304		53 304	35 000	18 304
AGECA	58 520	-5 000	53 520	50 000	3 520
CASDAL 14	35 452		35 452	43 000	-7 548
BELLEVILLE	29 992		29 992	55 000	-25 008
ASTS (2 EPN)	152 233		152 233	135 000	17 233
Fondation GARCHES	81 715	-45 000	36 715	75 000	-38 285
Salle Saint Bruno	57 532		57 532	65 000	-7 468
<b>Total</b>	<b>995 629</b>	<b>-55 000</b>	<b>940 629</b>	<b>975 000</b>	<b>-34 371</b>

### **3. PANORAMA DE L'OFFRE NUMÉRIQUE ACCOMPAGNÉE A PARIS**

**Il n'existe pas à l'heure actuelle de document recensant de manière exhaustive la liste de tous les accès publics à Internet disponibles sur le territoire parisien<sup>21</sup>.**

Dans ces conditions, les rapporteurs ont estimé qu'il pouvait être utile d'apporter des éléments d'information sur ce sujet, ne serait-ce que pour mieux cerner le paysage numérique dans lequel s'inscrit le dispositif EPN de la Ville de Paris. Compte tenu de l'ampleur de la tâche et des délais impartis pour la réalisation de leur audit, **ils ont toutefois limité leurs investigations aux seules structures offrant à leurs usagers un accès accompagné à Internet**, c'est-à-dire présentant des caractéristiques analogues à celles des espaces publics numériques (parc d'ordinateurs suffisamment nombreux, créneaux d'ouverture relativement importants et surtout présence permanente d'un ou de plusieurs animateurs susceptibles d'apporter un appui aux utilisateurs). En revanche, les simples points d'accès à Internet (lieux dans lesquels il est possible de se connecter à Internet sans bénéficier systématiquement de l'aide d'un tiers dédié) n'ont pas été étudiés<sup>22</sup>.

Concrètement, les rapporteurs ont procédé de la manière suivante. Ils ont contacté successivement l'Agence Régionale des Technologies et de la Société de l'Information (ARTESI), la Délégation aux Usages d'Internet (DUI) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) afin d'obtenir de ces organismes leurs inventaires respectifs en matière d'offre Internet accompagnée à Paris (espaces labellisés Net Public et/ou Cyber-base, lieux recensés par ARTESI comme étant des EPN). Ils ont ensuite agrégé ces informations, ce qui leur a permis d'établir une liste de **56 structures offrant un accès accompagné à Internet**, dont on trouvera un exemplaire en annexe II du rapport. Outre le nom des établissements concernés, ce document mentionne leur

---

<sup>21</sup> Dans le cadre du Programme Lyonnais pour la Société de l'Information (PLSI), la Ville de Lyon a fait en 2004 l'inventaire de tous les lieux d'accès à Internet et au multimédia de son territoire. Ce travail, qui a montré qu'il existait 140 lieux d'accès à Internet sur Lyon et plus de 300 sur le Grand Lyon, a débouché sur l'édition d'un guide (réactualisé en 2006), qui recense également les *hot spots* wifi de l'agglomération lyonnaise.

<sup>22</sup> Il est parfois difficile de tracer une frontière nette entre ces deux types d'offre numérique. C'est le cas, par exemple, pour les Points Information Médiation MultiServices (PIMMS) qui, entre autres missions, donnent à leurs usagers la possibilité d'utiliser Internet et d'accéder *via* les TIC à des services publics distants (CAF, EDF, etc.) tout en étant aidé, le cas échéant, par les équipes d'animation.

adresse, leurs publics cibles ainsi que la nature des organismes qui les portent. Cette liste ne prétend pas être exhaustive, ni totalement à jour. Elle vise simplement à donner une idée des contours de l'offre numérique accompagnée à Paris à la fin 2009.

### **3.1. Les différentes catégories d'accès publics accompagnés à Internet**

Un examen rapide de l'annexe II montre qu'il existe, en plus du dispositif EPN de la Ville de Paris, 6 catégories de lieux publics permettant de se connecter à Internet avec un accompagnement :

- les cybers emplois des missions locales ;
- les maisons des entreprises et de l'emploi ;
- des centres d'animation ;
- des espaces insertion ;
- des bibliothèques ;
- des espaces numériques portés par des associations non subventionnées par la Ville de Paris au titre du dispositif EPN.

#### **3.1.1. Les cybers emplois des missions locales**<sup>23</sup>

Les missions locales informent et orientent les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, en recherche d'une formation ou d'un emploi. Elles peuvent les aider également à résoudre un problème urgent de santé ou de logement. Tout au long de leur démarche d'insertion sociale et professionnelle, les jeunes sont accompagnés par un conseiller de la mission locale.

A Paris, on dénombre 5 missions locales. **Trois d'entre elles disposent d'un cyber emploi** (Belliard, Centre et Avenir), c'est-à-dire d'un lieu équipé d'ordinateurs reliés à Internet où les jeunes peuvent effectuer des opérations liées à leur situation et à leur projet notamment professionnel (consultation d'offres d'emploi, rédaction de CV, rédaction de lettres de motivation, etc.). Les missions locales qui n'ont pas de cyber emploi (Soleil, Paris Est) possèdent toutefois quelques postes informatiques qui peuvent être utilisés par les usagers, mais pas en accès libre.

**Les cybers emplois des missions locales sont intégralement financés par la Ville de Paris (DDEEES) et ont reçu en 2007 une subvention globale de 647 445 €** (voir sur ce point le rapport de synthèse n° 07-21 de décembre 2008 de l'Inspection générale sur les missions locales pour l'emploi à Paris accessible sur *paris.fr*), **soit les deux tiers du subventionnement consacré au dispositif EPN.**

---

<sup>23</sup> Les rapporteurs se sont rendus au cyber emploi Centre et à la mission locale Soleil.



### **3.1.2. Les maisons des entreprises et de l'emploi**<sup>24</sup>

Les maisons des entreprises et de l'emploi (MDEE) sont des espaces d'information et de conseil sur les dispositifs d'aide à l'emploi ou à la création d'entreprises. Elles proposent aux demandeurs d'emploi de plus de 25 ans un accueil individualisé et une orientation, un accès gratuit à Internet, ainsi que des sessions de pré-recrutement par secteur et par métier.

Il existe aujourd'hui à Paris 5 MDEE. **Chacune a son cyber emploi** comportant de 5 à 7 postes accessibles au public. Pour les utiliser, les usagers doivent être relativement autonomes dans le maniement de l'outil informatique, les animateurs présents ne leur apportant qu'un appui ponctuel. On notera que la MDEE du 13<sup>ème</sup> arrondissement organise deux fois par semaine des ateliers Internet (gestion de messagerie, inscription sur des sites de travail, etc.) à destination des publics peu habitués à naviguer sur Internet.

Les MDEE sont gérées en régie par la DDEEES.

### **3.1.3. Les centres d'animation**<sup>25</sup>

Les centres d'animation proposent aux Parisiens, quel que soit leur âge, des activités de loisir dans différents domaines (danse, sports, théâtre, musique, etc.) et notamment dans celui de l'informatique et du multimédia. Ces structures sont gérées par des associations en vertu, selon les cas, d'un marché public ou d'une délégation de service public (DSP) conclue avec la Ville de Paris.

Sur les 44 centres d'animation de la Ville de Paris, **7 ont été identifiés comme offrant des prestations similaires à celles d'un EPN** : Saint-Michel (antenne Bourdonnais), Mercoeur (centre d'animation + Point Information Jeunesse), Daviel, Baudricourt, Brancion, Sohane Benziane.

On rappellera que l'EPN Vercingétorix est également porté par un centre d'animation géré par l'association CASDAL 14. Cette association a perçu à ce titre en 2009 une subvention de 39 000 € qui est venue s'ajouter à celle versée par la DJS pour la gestion du centre d'animation Vercingétorix et prévue par la DSP actuellement en vigueur.

### **3.1.4. Les espaces insertion**<sup>26</sup>

Les espaces insertion accueillent les bénéficiaires du dispositif « Revenu de Solidarité Active » (RSA) et les accompagnent dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle en leur offrant différentes prestations (aide à la démarche d'insertion

---

<sup>24</sup> Les rapporteurs ont visité la MDDE du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

<sup>25</sup> Hormis le centre d'animation Vercingétorix (où se trouve l'EPN Vercingétorix), aucun centre d'animation n'a été vu dans le cadre de la présente mission.

<sup>26</sup> Le cyber emploi de l'espace insertion du 12<sup>ème</sup> arrondissement a été visité à titre d'exemple.

avec l'appui d'assistantes sociales et de conseillers Pôle Emploi, ateliers de recherche d'emploi, mise à disposition de documentation, permanences juridiques, etc.).

Ces structures sont rattachées à la DASES.

**La plupart des espaces insertion comportent un cyber emploi**, où il est possible d'effectuer en ligne des recherches d'emploi ou des démarches administratives avec un accompagnement. Le cyber emploi de l'espace insertion du 12<sup>ème</sup> arrondissement organise deux fois par mois un atelier « rédaction de CV ».

### **3.1.5. Les bibliothèques**<sup>27</sup>

Deux bibliothèques figurent sur la liste des accès publics accompagnés à Internet à Paris : la Bibliothèque Publique d'Information (BPI) du Centre Pompidou qui relève de l'Etat et la bibliothèque Edmond Rostand qui est une bibliothèque de la Ville de Paris.

Des investigations menées sur place, il ressort que la bibliothèque Edmond Rostand n'est pas un EPN, mais un simple point d'accès à Internet. **Les bibliothèques Chaptal et Marguerite Yourcenar, en revanche, méritent tout à fait l'appellation d'espace public numérique** puisqu'elles disposent chacune d'animateurs multimédia dédiés (1 à Chaptal et 2 à Marguerite Yourcenar) qui encadrent des ateliers d'initiation à l'informatique et à Internet.

On signalera, par ailleurs, que **589 ordinateurs (156 postes de passage et 433 postes réservés) sont aujourd'hui déployés dans les 60 bibliothèques de prêt du réseau municipal**. Les usagers peuvent les utiliser pour effectuer des recherches documentaires<sup>28</sup>, mais également à des fins d'autoformation, de recherche d'emploi ou de rédaction de documents ou tout simplement pour se connecter à Internet.

### **3.1.6. Les autres espaces numériques**<sup>29</sup>

On trouve dans cette dernière catégorie des espaces publics à vocation généraliste (c'est le cas notamment des 2 EPN animés par l'association E-Génération subventionnée par la Ville de Paris jusqu'en 2007) ou spécialisés dans l'accueil de publics spécifiques (par exemple, le cyber espace de l'Agora Emmaüs qui est destiné aux SDF).

Certains de ces lieux sont labellisés « Espace Culture Multimédia », comme Ars Longa dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. D'autres bénéficient du label « Point Cyb » : par

---

<sup>27</sup> Les rapporteurs se sont déplacés dans les bibliothèques suivantes : BPI du Centre Pompidou, bibliothèques municipales Edmond Rostand, Chaptal et Marguerite Yourcenar.

<sup>28</sup> Des ressources électroniques habituellement payantes (dictionnaires, encyclopédies, bases de données, presse, etc.) peuvent être consultées gratuitement grâce au système multimédia.

<sup>29</sup> Dans le cadre de l'audit, les rapporteurs ont rencontré les responsables de l'association E-Génération et visité son EPN du 18<sup>ème</sup> arrondissement.

exemple, le Centre d'Initiatives pour l'Emploi des Jeunes (CIEJ) dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. D'autres, enfin, sont labellisés Cyber-base (c'est le cas des 2 EPN gérés par l'association E-Génération dans les 9<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements).

### 3.2. Analyse de la situation actuelle

On constate en premier lieu que **le dispositif EPN de la Ville représente seulement un tiers de l'offre numérique accompagnée à Paris** (19 EPN sur 56 structures recensées).

En second lieu, on relève que **la Ville de Paris « contrôle » directement ou indirectement près des trois quarts des accès publics accompagnés à Internet** de la capitale (espaces numériques du dispositif EPN, cybers emplois des missions locales, cybers des MDEE et des espaces insertion, centres d'animation et bibliothèques proposant des prestations multimédia accompagnées).

Pour autant, **il n'existe pas de coordination ou même de relations formalisées entre les différents dispositifs municipaux offrant des prestations informatiques**. La plupart des animateurs d'EPN n'ont qu'une connaissance superficielle des autres dispositifs à dimension numérique soutenus par la Ville de Paris et il est rare qu'ils orientent vers eux certains de leurs usagers<sup>30</sup>. Lorsque des échanges existent entre espaces numériques relevant de dispositifs distincts au niveau d'un arrondissement ou d'un quartier, ils résultent uniquement d'initiatives personnelles de leurs responsables.

**Le manque de coordination se fait sentir également au sein même du dispositif EPN**, puisque la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Paris (FCS) ne travaille qu'avec 10 EPN (les 9 EPN portés par un centre social + la Goutte d'Ordinateur) sur les 19 existants. Les rapporteurs rappellent que la mise en place d'un véritable réseau regroupant l'ensemble des espaces publics numériques a été préconisée par une étude de la CDC-TIC intitulée « Bilan et recommandations EPN PARVI » réalisée en septembre 2005 à la demande de la Ville de Paris. Une association, dénommée Réseau des EPN Parisiens (REP) et rassemblant les différents EPN du dispositif, avait du reste commencé à se constituer à cette fin en 2007, mais cette initiative est restée sans lendemain. Début 2009, une tentative de même nature a vu le jour avec la création de l'Union des EPN Parisiens, mais ce rassemblement n'est pas encore parvenu à ce jour à se doter d'une existence juridique.

Pour terminer, les rapporteurs souhaitent formuler quelques observations complémentaires sur **l'implication des EPN sur le terrain de la recherche d'emploi**. La Ville de Paris finance des dispositifs spécifiques destinés à accueillir les publics de demandeurs d'emploi (MDEE pour les plus de 25 ans, missions locales pour les jeunes de 16 à 25 ans, espaces insertion pour les bénéficiaires du RSA). Dans le cadre de ces dispositifs, les usagers bénéficient, si nécessaire, d'un accueil individualisé et d'un diagnostic de leur situation établi par des professionnels du marché du travail avant d'accéder aux cybers emplois. Du fait de la crise économique, les EPN ont récemment

---

<sup>30</sup> L'inverse est également vrai et peu d'usagers d'EPN y sont envoyés par les autres dispositifs.

développé en parallèle une offre de service numérique à destination de ces mêmes publics (atelier de rédaction de CV et de lettres de motivation, accès libre accompagné réservé aux demandeurs d'emploi, etc.). Or, il n'est pas certain que les animateurs d'EPN aient tous les compétences requises pour accompagner efficacement les personnes en recherche d'emploi. **Il serait donc souhaitable que les initiatives des EPN dans ce domaine se fassent à l'avenir en lien étroit avec les dispositifs « emploi ».**

## 4. DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS

### 4.1. Le constat

En matière d'offre numérique accompagnée, la Ville de Paris dispose de deux atouts principaux :

- **elle « contrôle » la majeure partie des accès publics à Internet de la capitale** qu'elle gère en direct ou en s'appuyant sur des associations ;
- **elle peut se prévaloir ainsi d'une présence sur la quasi-totalité du territoire parisien.**

Pour ce qui est du dispositif EPN proprement dit, il présente les avantages suivants :

- **il est relativement peu coûteux** eu égard aux moyens humains et matériels mis en œuvre (1 M€ pour 19 EPN qui mobilisent 50 ETP et un parc de 270 ordinateurs accessibles au public) ;
- **il touche environ 6 000 usagers**, ce qui démontre qu'il existe une réelle demande pour ce type de service.

Il comporte toutefois des points faibles :

- **il est peu connu du grand public et n'est pas identifié comme un dispositif municipal** ;
- **sa pérennité n'est pas garantie** (il s'appuie sur un financement apporté essentiellement par la Ville de Paris et sur des animateurs dont plusieurs sont employés sous forme de contrats aidés ou sont des bénévoles) ;
- **sa finalité est aujourd'hui mal définie** (le dispositif EPN a été mis en place à l'origine pour lutter contre la fracture numérique et ses objectifs n'ont pas été réactualisés, de sorte qu'il existe à l'heure actuelle un certain flou sur ce que doivent être ses missions et ses publics cibles) ;
- **il souffre d'un déficit de coordination patent** (il n'y a pas de réseau constitué entre tous les EPN qui le composent, ni d'articulation avec les autres dispositifs municipaux offrant des prestations informatiques à leurs usagers et notamment les dispositifs « emploi ») ;

- **l'aide municipale n'est pas répartie en fonction de critères objectifs** (les subventions attribuées à chaque EPN ne dépendent ni des moyens qu'il met en œuvre, ni de sa fréquentation).

## 4.2. Les recommandations de l'Inspection générale

Deux grandes options sont envisageables : la première consiste à **faire évoluer le dispositif EPN existant**, la seconde, plus ambitieuse, vise à **décloisonner les dispositifs municipaux comportant une dimension numérique afin de parvenir à une offre municipale cohérente en matière d'accès public accompagné à Internet**.

### 4.2.1. Hypothèse n° 1 : Faire évoluer le dispositif EPN existant

#### 4.2.1.1. Définir les objectifs stratégiques du dispositif EPN

A l'heure actuelle, la Ville de Paris n'a pas fixé de manière claire les grandes orientations de ce dispositif. Quant aux conventions triennales signées avec les associations porteuses d'EPN, elles sont la plupart du temps muettes sur les publics qu'il convient de toucher et sur les prestations à rendre aux usagers.

Les rapporteurs proposent donc que **la Ville de Paris définisse le rôle qu'elle entend voir jouer à l'avenir à ses EPN via l'édition d'une charte des EPN**, à laquelle renverraient les futures conventions conclues avec les organismes chargés de leur gestion.

S'agissant du contenu de ce document à portée stratégique, il peut se construire autour de deux scénarios alternatifs :

- **Le scénario « social »**. Il s'inscrit dans la continuité de ce qui a été fait jusqu'à présent. La vocation sociale des EPN est réaffirmée. Ils accueillent prioritairement des publics défavorisés et utilisent l'outil informatique comme vecteur d'insertion sociale. Géographiquement, les EPN restent implantés dans les quartiers « Politique de la Ville » et dans les zones populaires de la capitale. En termes de services offerts aux usagers, ils proposent principalement des ateliers liés à la problématique de la recherche d'emploi, mais également des prestations nouvelles : information et soutien des populations concernées par l'accès au *triple play* social<sup>31</sup>, développement d'activités de support et de maintenance au profit des usagers disposant personnellement de matériels informatiques, etc. Si cette option est retenue, la tutelle administrative du dispositif pourrait être transférée à la sous-direction de l'emploi de la DDEEES, les EPN s'analysant alors comme des structures destinées à favoriser l'accès à l'emploi des Parisiens les plus

---

<sup>31</sup> Le *triple play* social permet de disposer à des tarifs préférentiels d'une ligne téléphonique, de la télévision numérique terrestre (TNT) et d'une liaison Internet. Une convention « Politique de la Ville » a été conclue en 2009 entre la Ville de Paris et 15 bailleurs sociaux afin notamment de faciliter l'accès à ce service pour leurs locataires.

en difficulté à côté des autres dispositifs « emploi » (missions locales, MDEE).

- **Le scénario « EPN, service public numérique de proximité ».** L'objectif est d'offrir à tous les Parisiens et notamment aux seniors la possibilité de se faire accompagner dans le domaine des TIC. Ce scénario oblige à redéployer en profondeur le dispositif actuel, le but étant d'avoir à terme au moins un EPN par arrondissement. Chaque EPN met en place sa propre offre de services en fonction de la demande et du profil de ses usagers. Une complémentarité entre EPN peut se faire jour, chacun développant des prestations spécifiques. Si l'on se place dans cette hypothèse, les EPN pourraient être financés par les mairies d'arrondissement *via* l'enveloppe que celles-ci recevront pour subventionner les associations d'intérêt local<sup>32</sup> (voir délibération 2009-DDATC-112 du 8 juin 2009 relative à la mise en œuvre de la communication « Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens »).

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DDEEES a émis des réserves sur cette recommandation de l'Inspection générale, estimant qu'il serait préférable que les associations porteuses d'EPN proposent elles-mêmes « de manière concertée un cadre de travail commun remplissant a minima les exigences de la Ville, qu'elles insistent sur le volet social ou sur un service de proximité ouvert à tous ». Cette façon de voir les choses, outre qu'elle renvoie à des organismes de droit privé le soin de définir ce que doit être la politique municipale en matière d'accès au numérique, apparaît largement irréaliste. En effet, les gestionnaires d'EPN ne sont jamais parvenus jusqu'à présent à se constituer en réseau.

#### 4.2.1.2. Renforcer la visibilité du dispositif EPN

Pour ce faire, il est suggéré de :

- **Mettre en place un logo type** qui servirait d'identité visuelle à tous les EPN soutenus par la Ville de Paris et dont l'utilisation serait rendue obligatoire par les futures conventions à conclure entre la collectivité parisienne et les associations porteuses.
- **Prévoir l'organisation une fois par an d'une « Semaine des EPN »** durant laquelle la Ville de Paris communiquerait sur ce dispositif (notamment *via* la page d'accueil de *paris.fr*) et les EPN accueilleraient les Parisiens dans le cadre de journées « portes ouvertes ».

#### 4.2.1.3. Moderniser les relations avec les associations porteuses d'EPN

La Ville de Paris n'envisageant pas une reprise en régie des EPN, les rapporteurs estiment que **le mode de gestion actuel (gestion associative) est la meilleure formule.**

---

<sup>32</sup> L'EPN Access-Site, qui accueille des publics porteurs de handicaps, bénéficierait d'un statut à part, compte tenu de sa vocation parisienne et non locale.

Le recours à la délégation de service public (DSP) n'est pas adapté compte tenu de l'absence de rentabilité de l'activité. Quant au marché public, il n'apporterait en l'espèce aucune plus-value particulière et un niveau plus élevé de contraintes (notamment s'agissant des procédures de passation). Dans ces conditions, **il est préconisé que l'EPN du 3<sup>ème</sup> géré jusqu'à fin 2009 sous forme de marché soit aligné sur le mode de gestion des autres EPN.**

**Toutefois, les subventions accordées aux associations porteuses d'EPN devront l'être à l'avenir sur la base de critères objectifs** (nombre d'ETP salariés, nombre d'ordinateurs accessibles au public, fréquentation)<sup>33</sup>. Pour que ce mode de calcul soit parfaitement lisible, il est nécessaire que les critères utilisés soient en nombre limité. C'est pourquoi la suggestion formulée par la DDEES dans le cadre de la procédure contradictoire de prendre également en compte pour le calcul des subventions d'autres données (surface des locaux exclusivement dédiée aux activités EPN, nombre de formations collectives proposées chaque année, horaires d'ouverture et d'accès libre encadré aux postes informatiques) ne semble pas devoir être retenue, d'autant que lesdits critères présentent souvent un caractère mouvant et difficilement objectivable.

Il serait souhaitable, par ailleurs, que **les conventions triennales qui seront signées obligent les associations gestionnaires à se doter d'une comptabilité analytique**, ce qui permettra un suivi plus rigoureux des EPN.

On signalera, enfin, que **plusieurs associations porteuses ont regretté le versement parfois tardif des subventions municipales**. Il peut être remédié à ce problème en prévoyant dans les futures conventions triennales le paiement d'acomptes sur subvention en début d'année, le reliquat étant octroyé en fin d'exercice.

#### 4.2.1.4. Mettre en place une coordination des EPN

La structure chargée de la coordination aurait notamment pour mission de :

- **constituer et animer le réseau de tous les EPN** soutenus par la Ville de Paris ;
- **définir des indicateurs et des outils d'évaluation communs** à l'ensemble des EPN ;
- **proposer des formations** aux animateurs d'EPN ;
- **rechercher des financements**, notamment en provenance du Fonds Social Européen (FSE) et préparer les dossiers de demande ;
- **faciliter la mobilité des usagers entre EPN ;**

---

<sup>33</sup> Sur ce point, on renverra au paragraphe 2.2.3. du présent rapport où est exposé un mode de calcul possible pour déterminer objectivement le montant des subventions à attribuer à chaque EPN.



- **développer les échanges** avec les institutions spécialisées dans le numérique et dans l'attribution de labels (DUI, CDC, etc.).

Concrètement et afin d'être opérationnelle à court terme, **cette coordination pourrait être assurée par un opérateur extérieur recruté par la Ville de Paris via un marché public**. La Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Paris (FCS) perdrait évidemment la subvention de 50 000 € qu'elle reçoit aujourd'hui pour coordonner une partie des EPN (ce qui permettrait de rémunérer le prestataire choisi) mais pourrait, si elle le souhaite, être candidate à ce marché.

La DDEEES a émis des doutes sur la faisabilité de cette recommandation qui, selon elle, se heurterait à l'hostilité des associations gestionnaires. Les rapporteurs considèrent toutefois que cette solution permet de sortir de l'immobilisme actuel et qu'elle peut aboutir dès lors qu'elle s'accompagne en amont d'un effort de pédagogie de la part de la Ville.

#### **4.2.2. Hypothèse n° 2 : Définir une offre municipale cohérente en matière d'accès public accompagné à Internet**

A l'heure actuelle, les différents dispositifs municipaux offrant des prestations informatiques à leurs usagers fonctionnent de manière compartimentée. Cette situation génère évidemment des redondances et des gaspillages.

Pour lutter contre cet état de fait, **l'Inspection générale propose que la Ville de Paris développe une approche transversale autour de la thématique « accès public accompagné à Internet »**. Il ne s'agit pas de démanteler les dispositifs existants, mais de les décloisonner, de les mettre en cohérence et de mutualiser leurs moyens afin de rendre plus visibles les efforts consentis par la municipalité en faveur de l'utilisation des TIC par les Parisiens.

**Au plan politique, le projet pourrait être porté par un adjoint sectoriel spécifique ou piloté de manière conjointe par tous les adjoints concernés par la question.**

**Au niveau administratif, on peut imaginer la création d'un « Comité inter-directions des services numériques accompagnés aux Parisiens » réunissant à intervalles réguliers, sous l'égide du secrétariat général, les représentants des principales directions impliquées (DDEEES, DASES, DAC, DJS).** Cette instance aurait entre autres pour fonction de :

- rationaliser l'offre numérique accompagnée de la Ville de Paris (éventuellement avec l'aide d'un cabinet extérieur) ;
- mutualiser les moyens des différents dispositifs municipaux concernés (EPN, missions locales, MDEE, bibliothèques, etc.) ;
- mettre en place un logo commun qu'utiliseraient tous les dispositifs offrant des prestations informatiques aux Parisiens ;

- favoriser, en lien avec la DICOM, le développement d'une communication municipale sur le thème de l'accompagnement au multimédia et à Internet ;
- superviser l'édition d'un guide recensant tous les accès publics à Internet de la capitale.

En termes de calendrier, **les deux options décrites ci-dessus, qui sont cumulables, peuvent être mises en œuvre d'ici début 2011.**

**La première ne génère aucune dépense budgétaire supplémentaire et peut être réalisée dans le cadre de l'enveloppe actuellement dévolue au dispositif EPN (1 M€). La seconde peut permettre de dégager des économies à proportion de l'effort de rationalisation de l'offre et de mutualisation des moyens.**

## LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

### Ville de Paris :

- , responsable de la maison des entreprises et de l'emploi (MDEE) du 13<sup>ème</sup> arrondissement ;
- Liliane CAPELLE, adjointe au Maire chargée des seniors et du lien intergénérationnel ;
- , animateur cyber à l'espace insertion du 12<sup>ème</sup> arrondissement ;
- , collaborateur au cabinet de l'adjointe au Maire chargée de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée ;
- , secrétaire générale adjointe ;
- , chargé de mission au secrétariat général ;
- , chef de cabinet de l'adjointe au Maire chargée de la politique de la ville et de l'engagement solidaire ;
- Myriam EL KHOMERI, adjointe au Maire chargée de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée ;
- , conseillère au cabinet de l'adjoint au Maire chargé de l'innovation, de la recherche et des universités ;
- , conseiller au cabinet du Maire de Paris ;
- , directeur du cabinet de l'adjoint au Maire chargé de l'innovation, de la recherche et des universités ;
- , chargée de mission multimédia à la bibliothèque Marguerite Yourcenar ;
- , adjoint au Maire chargé de l'innovation, de la recherche et des universités ;
- , chargé de la filière numérique et politique « vie numérique » au bureau de l'innovation et des entreprises de la sous-direction du développement économique (DDEE) ;
- , collaboratrice au cabinet de l'adjointe au Maire chargée des seniors et du lien intergénérationnel ;
- , sous-directrice du développement économique (DDEE) ;

- Gisèle STIEVENARD, adjointe au Maire chargée de la politique de la ville et de l'engagement solidaire ;
- , directrice de cabinet de l'adjointe au Maire chargée de la politique de la ville et de l'engagement solidaire ;

**Espaces Publics Numériques subventionnés par la Ville de Paris :**

- , responsable de l'EPN Le Picoulet (11<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , animateur à l'EPN La Goutte d'Ordinateur (18<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , responsable de l'EPN CEFIA (17<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , responsable de l'EPN La Clairière (2<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , responsable de l'EPN 3 (3<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , responsable de l'EPN Espace 19 Multimédia (19<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , animatrice à l'EPN AGECA (11<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , responsable de l'EPN Access-Site (13<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , responsable de l'EPN Atelier des Réseaux (19<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , responsable de l'EPN Vercingétorix (14<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , animateur à l'EPN Access-Site (13<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , animateur à l'EPN AGECA (11<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , responsable de l'EPN Relais Ménilmontant (20<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , responsable de l'EPN Microlithe (20<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , responsable de l'EPN Espace Libre13.1 (13<sup>ème</sup> arrondissement) et de l'EPN Porte de Montreuil (20<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , responsable de l'EPN La Goutte d'Ordinateur (18<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , responsable de l'EPN Relais 59 (12<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , responsable de l'EPN LOREM (14<sup>ème</sup> arrondissement) et président de l'association LOREM ;
- , responsable de l'EPN Belleville (19<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , responsable de l'EPN Espace Torcy (18<sup>ème</sup> arrondissement) ;

### **Associations porteuses d'EPN subventionnées par la Ville de Paris :**

- , directrice adjointe du centre social Le Picoulet (gestionnaire de l'EPN Le Picoulet) ;
- , président de l'association Avantic (gestionnaire de l'EPN 3) ;
- , directeur de l'association CASDAL 14 (gestionnaire de l'EPN Vercingétorix) ;
- , président de l'association AGECA (gestionnaire de l'EPN AGECA) ;
- , directeur de l'association ASTS (gestionnaire de l'EPN Espace Libre13.1 et de l'EPN Porte de Montreuil) ;
- , responsable à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon ;
- , vice-président de l'association Microlithe (gestionnaire de l'EPN Microlithe) ;
- , directrice du centre social Relais 59 (gestionnaire de l'EPN Relais 59) ;
- , directrice du centre social Ecole Normale Sociale (gestionnaire de l'EPN Espace Torcy) ;
- , directrice du centre social Belleville (gestionnaire de l'EPN Belleville) ;
- , secrétaire de l'association Microlithe (gestionnaire de l'EPN Microlithe) ;
- , secrétaire de l'association AGECA (gestionnaire de l'EPN AGECA) ;
- , directeur de l'association Relais Ménilmontant (gestionnaire de l'EPN Relais Ménilmontant) ;
- , président de l'association Microlithe (gestionnaire de l'EPN Microlithe) ;
- , administrateur du centre social Relais 59 (gestionnaire de l'EPN Relais 59) et bénévole de l'EPN ;
- , trésorière de l'association Microlithe (gestionnaire de l'EPN Microlithe) ;
- , directeur de Réseau 2000 (gestionnaire de l'EPN Atelier des Réseaux) ;
- , directrice du centre social La Croix Saint Simon (gestionnaire de l'EPN « familles » Porte de Montreuil) ;

- , directeur de l'association Salle Saint Bruno (gestionnaire de l'EPN La Goutte d'Ordinateur) ;

**Autres organismes :**

- , animateur à l'EPN Egénération (18<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , chargée de mission à la Délégation aux Usages d'Internet (DUI) ;
- , chargée de mission « accès public à Internet » à l'Agence Régionale des Technologies et de la Société de l'Information (ARTESI) ;
- , responsable du Cyber Emploi Centre ;
- , directrice de l'association Egénération ;
- , délégué fédéral de la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris ;
- , animateur à l'EPN Egénération (9<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , animateur à l'EPN Egénération (18<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- , conseiller en emploi et insertion sociale et professionnelle à la Mission Locale Soleil ;
- , coordinateur des EPN Egénération ;
- , directrice de l'association PIMMS de Paris ;
- , CDC Numérique ;
- , Caisse des Dépôts et Consignations.

# PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

**1. Note du Directeur du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur en date du 4 février 2010**

**Note sur la procédure contradictoire :**

Dans le cadre de la procédure contradictoire en vigueur à l'Inspection générale, le rapport provisoire d'audit des EPN a été transmis le 18 décembre 2009 au Directeur de la DDEEES. Sa réponse, en date du 4 février 2010, est reproduite ci-après.



Bureau de l'Innovation et des Entreprises  
8, rue de Citeaux - 75012 Paris

Paris, le -- 4 FEV. 2010

Note à l'attention de : Madame  
Directrice de l'Inspection Générale

Objet : Rapport provisoire sur les Espaces Publics Numériques  
(rapport N°09-08)

Vous avez bien voulu me transmettre pour observations éventuelles le rapport provisoire relatif aux Espaces Publics Numériques (EPN) parisiens et je vous en remercie.

Il s'avère que ce rapport, de grande qualité, n'appelle que peu d'observations de ma part. Les parties consacrées au diagnostic (chapitres 1, 2, 3 et 4.1) constituent en particulier un excellent panorama du dispositif EPN et des offres alternatives parisiennes pour l'accès encadré et accompagné aux outils informatiques. Aussi j'insisterai, à travers les commentaires à suivre, sur la question sensible du re-calibrage des subventions aux associations porteuses d'EPN (chapitre 2.2.3) et sur les hypothèses de travail en conclusion du rapport (chapitre 4.2), dont je partage dans l'ensemble les propositions.

« 2.2.3 Un meilleur calibrage de la subvention est souhaitable »

Dans un souci de clarification et de meilleure efficacité de l'intervention de la Ville en faveur des associations porteuses d'EPN, le rapport préconise une nouvelle répartition des subventions qui leur sont octroyées sur la base de critères objectifs et chiffrés. Pour cela, le rapport propose de se fonder sur les effectifs salariés, le nombre de postes informatiques mis à disposition du public et la fréquentation de chaque EPN.

Ces trois critères me paraissent pertinents et doivent dès l'exercice budgétaire 2010 intervenir dans le calcul des subventions, sur la base des données chiffrées fournies par le rapport. A l'avenir, ces critères quantitatifs pourraient être précisés en tenant compte de la qualification du personnel salarié des différents EPN, de l'ancienneté et de la qualité des postes informatiques comme des équipements logiciels, et en améliorant la fiabilité des données de fréquentation, qui restent à ce jour purement déclaratives. Sur ce dernier point, un outil numérique commun aux différents EPN pourrait en faciliter la mesure.

D'autres données objectives pourraient également alimenter la péréquation sur les montants octroyés à chaque structure, telles que la surface des locaux exclusivement dédiée aux activités de l'EPN (qui conditionne en partie la qualité du service rendu aux parisiens), le nombre de formations collectives proposées chaque année, ou les horaires d'ouverture et d'accès libre encadré aux postes informatiques.

Enfin je m'interroge sur les écarts importants entre les montants de subventions proposés par le rapport - d'un facteur 3 pour la gestion d'un EPN - et sur l'opportunité d'introduire une notion de seuils, tant en limite haute que basse, pour l'ensemble des subventions.



« 4.2.1 Hypothèse n°1 : Faire évoluer le dispositif EPN existant »

L'édition d'une charte des EPN par la Ville de Paris, préconisée dans le rapport, est une idée intéressante qui voudrait inverser la tendance actuelle où chaque association organise ses activités en toute indépendance, sans concertation préalable ni harmonisation entre les structures, conduisant à une différenciation grandissante de l'offre de services proposés aux Parisiens. Cependant, à la lecture des deux scénarios décrits dans le rapport, il est probable que la plupart des EPN soutenus actuellement par la Ville considèrent s'inscrire indistinctement dans cette double dynamique. Autrement dit quel que soit le contenu choisi par la Ville dans la rédaction de cette charte, et le scénario retenu, on peut douter de la capacité du texte imposé à infléchir concrètement la politique, les priorités et le fonctionnement de chaque EPN.

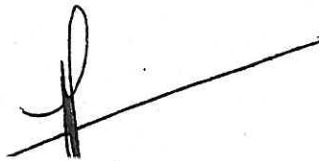
L'idéal serait que les associations elles-mêmes, qui se sont déjà maintes fois auto-saisies de la question de leurs statuts et de leurs missions, proposent de manière concertée un cadre de travail commun remplissant à minima les exigences de la Ville, qu'elles insistent sur le volet social ou sur un service public de proximité ouvert à tous.

En ce qui concerne la mise en place d'une coordination de l'ensemble des EPN, la proposition d'en confier la responsabilité à un opérateur extérieur recruté par la Ville pose la question de la légitimité de cet acteur vis-à-vis des différentes associations. Cette coordination, souhaitée depuis longtemps par la Ville, n'a jamais pu être mise en place spontanément par les EPN du fait de l'hétérogénéité des missions que s'assignent chaque structure, et d'un contexte associatif particulièrement éclaté et sensible. Or une démarche partenariale pilotée par un tiers ne peut pas fonctionner sans la bonne volonté des principaux intéressés, qui n'est à ma connaissance pas acquise à ce jour.

« 4.2.2 Hypothèse n°2 : Définir une offre municipale cohérente en matière d'accès public accompagné à Internet »

Cette hypothèse ambitieuse mériterait d'être examinée en détail avec l'ensemble des Directions concernées. Toutefois, elle pose la question des moyens humains qui seraient nécessaire à sa concrétisation.

Ainsi que le souligne le rapport, la création d'un « Comité inter-directions des services numériques accompagnés aux Parisiens » et son pilotage opérationnel relèvent du Secrétariat Général.



Directeur au Développement Economique,  
de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur

## **LISTE DES ANNEXES**


**Annexe I :** *Liste des Espaces Publics Numériques soutenus par la Ville de Paris en 2009*

**Annexe II :** *Liste des accès publics accompagnés à Internet à Paris*

## **ANNEXE I**

*Liste des Espaces Publics Numériques soutenus par la Ville de Paris en 2009*

## 2<sup>ème</sup> arrondissement

Espace Public Numérique	Dénomination	EPN Centre Social de la Clairière
	Adresse	60 rue Greneta
	Responsable	
	Téléphone	01 42 36 82 46
	Courriel	<a href="mailto:.....@laclairiere.org">.....@laclairiere.org</a> <a href="mailto:e pn@laclairiere.org">e pn@laclairiere.org</a>
	Site web	<a href="http://www.laclairiere.org">www.laclairiere.org</a>
	Superficie	43 m <sup>2</sup>
	Nombre de postes informatiques accessibles au public	10
	Labels	Net Public
	Accessible aux personnes à mobilité réduite	Non
Association porteuse	Dénomination	La Clairière
	Adresse	60 rue Greneta
	Responsable association	 Président Directeur
	Téléphone association	01 42 36 82 46

 Association labellisée "Centre Social"

### 3<sup>ème</sup> arrondissement

Espace Public Numérique	Dénomination	EPN du 3°
	Adresse	62 rue de Bretagne
	Responsable	
	Téléphone	01 53 01 85 60
	Courriel	<a href="mailto:e pn@espacepublicnumerique.fr">e pn@espacepublicnumerique.fr</a> <a href="mailto:_____@espacepublicnumerique.fr">_____@espacepublicnumerique.fr</a>
	Site web	<a href="http://www.espacepublicnumerique.fr">www.espacepublicnumerique.fr</a>
	Superficie	100 m <sup>2</sup>
	Nombre de postes informatiques accessibles au public	18
	Labels	Net Public
	Accessibles aux personnes à mobilité réduite	Non
	Association porteuse	Dénomination
Adresse		62 rue de Bretagne
Responsable		Président
Téléphone		01 53 01 85 60

## 11<sup>ème</sup> arrondissement

Espace Public Numérique	Dénomination	EPN AGECA	EPN du Picoulet
	Adresse	177 rue de Charonne	59 rue de la Fontaine au Roi
	Responsable		
	Téléphone	01 43 72 60 57	01 48 06 87 20
	Courriel	<a href="mailto:e pn@ageca.org">e pn@ageca.org</a> <a href="mailto:jeunesse.informatique@ageca.org">jeunesse.informatique@ageca.org</a>	<a href="mailto:contact@picoulet.org">contact@picoulet.org</a> <a href="mailto: @picoulet.org"> @picoulet.org</a>
	Site web	<a href="http://www.ageca.org">www.ageca.org</a>	<a href="http://www.picoulet.org">www.picoulet.org</a>
	Superficie	45 m <sup>2</sup>	16 m <sup>2</sup>
	Nombre de postes informatiques accessibles au public	10	9
	Labels	Net Public	Net Public
	Accessible aux personnes à mobilité réduite	Oui	Non
Association porteuse	Dénomination	Association pour la Gestion d'un Centre d'Animation Culturelle	Centre Social "Le Picoulet" Mission Populaire XI <sup>e</sup>
	Adresse	177 rue de Charonne	59 rue de la Fontaine au Roi
	Responsable	Président	[Redacted] Présidente [Redacted] Directrice [Redacted] Sous directrice
	Téléphone	01 43 70 35 67	01 48 06 70 31

Association labellisée "Centre Social"

## 12<sup>ème</sup> arrondissement

Espace Public Numérique	Dénomination	EPN Relais 59
	Adresse	8 Place Henry Frenay
	Responsable	
	Téléphone	
	Courriel	<a href="mailto:e pn@csrelais59.org">e pn@csrelais59.org</a>
	Site web	<a href="http://www.csrelais59.org/e pn">www.csrelais59.org/e pn</a>
	Superficie	148 m <sup>2</sup>
	Nombre de postes informatiques accessibles au public	16
	Labels	Net Public
	Accessible aux personnes à mobilité réduite	Oui
Association porteuse	Dénomination	Association Relais 59
	Adresse	1 rue Hector Malot Paris 12
	Responsable	Président Directrice
	Téléphone	01 43 43 20 82

Association labellisée "Centre Social"

## 13<sup>ème</sup> arrondissement


Espace Public Numérique	Dénomination	Espace Libre 13.1	EPN Access-Site
	Adresse	47 rue du Javelot Tour "Rome" RdC	13 Place de Rungis
	Responsable	_____@asts.asso.fr	
	Téléphone	01 45 70 75 32	01 53 80 92 50
	Courriel	<a href="mailto:contact@espaces-libres.net">contact@espaces-libres.net</a>	<a href="mailto:contact@access-site.fr">contact@access-site.fr</a>
	Site web	<a href="http://www.espaces-libres.net/blog/?accueil">www.espaces-libres.net/blog/?accueil</a>	<a href="http://www.access-site.fr">www.access-site.fr</a>
	Superficie	126 m <sup>2</sup>	200 m <sup>2</sup>
	Nombre de postes informatiques accessibles au public	32	13
	Labels	Net Public	Net Public Cyberbase
	Accessibles aux personnes à mobilité réduite	Oui	Oui
Association porteuse	Dénomination	Association Science Technologie Société	Fondation Garches
	Adresse	114 avenue de Flandre Paris 19	Hopital Raymond Poincaré GARCHES (92) 104 Bd Raymond Poincaré
	Responsable	Présidente Directeur	Président
	Téléphone	01 44 89 82 82	01 47 41 93 07



## 14<sup>ème</sup> arrondissement

Espace Public Numérique	Dénomination	EPN Vercingétorix	EPN le Lorem
	Adresse	181 à 183 rue de Vercingétorix	4 rue des Mariniers
	Responsable		
	Téléphone	01 56 53 53 53	01 45 43 18 57
	Courriel	<a href="mailto:_____@gmail.com">_____@gmail.com</a>	<a href="mailto:admin@lorem.org">admin@lorem.org</a>
	Site web	En construction	<a href="http://www.lorem.org">www.lorem.org</a>
	Superficie	60 m <sup>2</sup>	216 m <sup>2</sup>
	Nombre de postes informatiques accessibles au public	10	37
	Labels	Net Public	/
	Accessible aux personnes à mobilité réduite	Oui	Oui
Association porteuse	Dénomination	CASDAL 14	LOisirs REsidentiels des Mariniers
	Adresse	181 à 183 rue de Vercingétorix Paris 14	4 rue des Mariniers
	Responsable	Président Directeur	Directeur
	Téléphone	01 56 53 53 53	01 45 43 18 57

## 17<sup>ème</sup> arrondissement

Espace Public Numérique	Dénomination	EPN CEFIA
	Adresse	102 rue de la Jonquière 26 rue Jacques Kellner
	Responsable	
	Téléphone	01 42 63 23 45 01 44 85 71 16
	Courriel	<a href="mailto:e pn.cefia@gmail.com">e pn.cefia@gmail.com</a>
	Site web	<a href="http://www.cefia.org">www.cefia.org</a>
	Superficie	40 m <sup>2</sup> (20+20)
	Nombre de postes informatiques accessibles au public	13
	Labels	Net Public
	Accessible aux personnes à mobilité réduite	Oui
Association porteuse	Dénomination	Centre Epinette Famille Insertion Accueil
	Adresse	102 rue de la Jonquière
	Responsable association	 Présidente Directrice
	Téléphone association	01 42 63 23 75


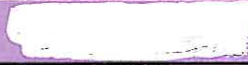
 Association labellisée "Centre Social"

## 18<sup>ème</sup> arrondissement

Espace Public Numérique	Dénomination	EPN La Goutte d'Ordinateur	EPN Espace Torcy
	Adresse	7 rue Léon	2 rue de Torcy
	Responsable		
	Téléphone	01 42 51 03 61	01 40 38 67 19/ 04
	Courriel	<a href="mailto:gouttedordinateur@gmail.com">gouttedordinateur@gmail.com</a>	<a href="mailto:epn@ensparis.fr">epn@ensparis.fr</a>
	Site web EPN	<a href="http://www.lagouttedordinateur.org">www.lagouttedordinateur.org</a> <a href="http://www.sallesaintbruno.org">www.sallesaintbruno.org</a>	<a href="http://www.ensparis.fr">www.ensparis.fr</a>
	Superficie	72 m <sup>2</sup>	40 m <sup>2</sup>
	Nombre de postes informatiques accessibles au public	8	10
	Labels	Net Public Cyberbase	Net Public Cyberbase
	Accessible aux personnes à mobilité réduite	Oui	Oui
Association porteuse	Dénomination	Association Salle Saint Bruno	Association Ecole Normale Sociale
	Adresse	9 rue Saint Bruno Paris 18	2 rue de Torcy Paris 18
	Responsable association	Président Directeur	Président Directrice
	Téléphone association	01 53 09 99 22	01 40 38 67 00

 Association labellisée "Centre Social"

## 19<sup>ème</sup> arrondissement

Espace Public Numérique	Dénomination	EPN Atelier des Réseaux	Espace 19 Multimédia	EPN Belleville
	Adresse	59/61 rue Riquet	167 rue de Crimée	28 rue Rebéval
	Responsable			
	Téléphone	01 40 37 11 69	01 40 38 12 47	01 42 02 73 51
	Courriel	<a href="mailto:marielle@reseau2000.net">marielle@reseau2000.net</a>	<a href="mailto:judicaeldenece@espace19.org">judicaeldenece@espace19.org</a>	<a href="mailto:raphaelvelia.csbv@gmail.com">raphaelvelia.csbv@gmail.com</a>
	Site web	<a href="http://www.reseau2000.net">www.reseau2000.net</a> <a href="http://www.ateliers.reseau2000.net">www.ateliers.reseau2000.net</a>	<a href="http://www.espace19.org">http://www.espace19.org</a> <a href="http://espace19.over-blog.org/">http://espace19.over-blog.org/</a>	<a href="http://www.centresocialbelleville.net">www.centresocialbelleville.net</a> <a href="http://www.epn28.sitew.com">www.epn28.sitew.com</a>
	Superficie	60 m <sup>2</sup>	70 m <sup>2</sup>	52 m <sup>2</sup>
	Nombre de postes informatiques accessibles au public	18	10	10
	Labels	Net Public Cyberbase	Net Public Cyberbase	Net Public
	Accessible aux personnes à mobilité réduite	Oui	Oui	Oui
Association porteuse	Dénomination	Réseau 2000	Espace 19	Centre social Belleville
	Adresse	1 rue de la Solidarité	251 rue de Crimée	15 bis/17 rue Jules Romain
	Responsable	Président Directeur	 Président Directeur	 Président Directrice
	Téléphone	01 40 35 54 01	01 40 36 15 78	01 40 03 08 82

 Association labellisée "Centre Social"

## 20<sup>ème</sup> arrondissement

Espace Public Numérique	Dénomination	EPN Porte de Montreuil	EPN Porte de Montreuil Ludotech	EPN Microlithe	EPN Relais Menilmontant
	Adresse	41 Boulevard Davout	41 Boulevard Davout	59 bis et 5 rue Olivier Metra	85b rue de Menilmontant
	Responsable				
	Téléphone	01 40 09 26 97	01 40 09 26 97	01 46 36 70 13	09 50 65 19 71
	Courriel	En cours	<a href="mailto:centre.social@croix-saint-simon.org">centre.social@croix-saint-simon.org</a>	<a href="mailto:contact@microlithe.fr">contact@microlithe.fr</a>	<a href="mailto:epnrelais@gmail.com">epnrelais@gmail.com</a> <a href="mailto:relaismenilmontant@gmail.com">relaismenilmontant@gmail.com</a>
	Site web	<a href="http://www.epn20.net">www.epn20.net</a>	Aucun	<a href="http://www.microlithe.fr">www.microlithe.fr</a>	<a href="http://www.epnrelais.jimdo.com">www.epnrelais.jimdo.com</a> <a href="http://relaismenilmontant.free.fr">http://relaismenilmontant.free.fr</a>
	Superficie	120 m <sup>2</sup>		45 m <sup>2</sup> x 2	50 m <sup>2</sup>
	Nombre de postes informatiques accessibles au public	10	6	15	10
	Labels	Net Public Cyberbase	Net Public Cyberbase	Net Public	Net Public
	Accessible aux personnes à mobilité réduite	Oui	Oui	Non	Non
Association porteuse	Association gérante	Association Science Technologie Société	Fondation la Croix Saint Simon	Microlithe	Association Relais Ménilmontant
	Siège association	114 Av de Flandre Paris 19	18 rue de la Croix Saint Simon	59 bis rue Olivier Metra	85 bis rue de Menilmontant
	Téléphone association	01 44 89 82 82	01 49 93 64 20	01 46 36 70 13	01 47 97 62 81
	Responsable association	Président Directeur	 Président Directrice	Présidente	 Président Directeur

 Association labellisée "Centre Social"

## **ANNEXE II**

*Liste des accès publics accompagnés à Internet à Paris*

## Accès publics accompagnés à Internet à Paris

Arrondissement	Etablissement	Public	Adresse	Organisme porteur
----------------	---------------	--------	---------	-------------------

Cyber emploi	5	Cyber Emploi Avenir	16-25 ans	24 rue de Ecoles	Association
	11	Cyber Emploi Centre	16-25 ans	155 rue de Charonne	Association
	17	Cyber Emploi Belliard	16-25 ans	5 rue Roberval	Association

MDEE	13	MDEE 13 ème	+ de 25 ans	14/18 rue Auguste Perret	Ville de Paris
	14	MDEE 14 ème	+ de 25 ans	13 rue Rémy Dumoncel	Ville de Paris
	18	MDEE 18 ème	+ de 25 ans	164 rue Ordener	Ville de Paris
	19	MDEE 19 ème	+ de 25 ans	27-29 rue du Maroc	Ville de Paris
	20	MDEE 20 ème	+ de 25 ans	31 rue de Pixérécourt	Ville de Paris

Espaces Insertion	11	Espace Insertion 11 ème	RSA	27 rue Titon	Ville de Paris
	12	Espace Insertion 12 ème	RSA	4bis/6 Bd. Diderot	Ville de Paris
	13	Espace insertion 13 ème	RSA	175 rue du Chevaleret	Ville de Paris
	18	Espace Insertion du 18 ème	RSA	192 rue Championnet	Ville de Paris
	19	Espace Insertion du 19 ème	RSA	114 Av. de Flandre	Ville de Paris
	20	Pré-espace insertion	RSA	96 rue Orfila	Ville de Paris

Bibliothèques	4	Bibliothèque Publique d'Information Centre Pompidou	Tout public	19 rue Beaubourg	Etat
	17	Bibliothèque Edmond Rostand	Tout public	11 rue Nicolas Chuquet	Ville de Paris

## Accès publics accompagnés à Internet à Paris

Centres d'animation	6	Centre d'animation Saint Michel (antenne multimédia Bourdonnais)	Tout public	105 Av. de la Bourdonnais	Association
	11	Centre d'animation Mercoeur	Tout public	4 rue Mercoeur	Association
	11	Centre d'animation Mercoeur PIJ	Jeunes	4 rue Mercoeur	Association
	13	Centre d'animation Daviel	Tout public	24 rue Daviel	Association
	13	Centre d'animation Le Rond-Point Baudricourt	Tout public	6 rue Simone Weil	Association
	15	Centre animation Brancion	Tout public	18 Av. de la Porte Brancion	Association
	15	Centre d'animation Sohane Benziane	Tout public	20 rue Georges Duhamel	Association

Autres	1	PIJ CIEJ - Centre d'initiatives pour l'Emploi des Jeunes	16 à 25 ans	3 rue du Coq Héron	Association
	1	Cyberespace de l'Agora Emmaüs	Exclus/SDF	32 rue du Bourbonnais	Association
	2	Fraternité Numérique	Seniors	10 rue Saint Marc	Association
	9	Cyber Spirale Egénération	Tout public	6, rue de Budapest 75009	Association
	9	Alternord	Tout public	29, rue Bellefond	Association
	10	Cercle amical MEDEM	Tout public	52 rue Rene Boulanger	Association
	11	Ars Longa	Tout public	67 Av. Parmentier	Association
	13	Atelier de Pédagogie Personnalisée Caravansérail Développement	Demandeurs d'emploi	33 rue de la Colonie	Association
	15	CIDJ-CIJ	16 à 25 ans	101 quai Branly	Association
	18	E-génération	Tout public	4 passage du Poteau	Association
	19	Cité des Sciences et de l'Industrie / carrefour numérique	Tout public	30 avenue Corentin Cariou	Etablissement Public National
	19	Ecole Musique Danse "A Fleur de Peau"	Musical	90 rue de Crimée	Association
	19	CHRS femmes "Les Jardins Numériques"	Familles en difficulté Femmes isolées	35 rue Fessart	Association
	20	Confluence	Tout public	190 Bd. de Charonne	Association
	20	Espace de socialisation "Emergence"	Emploi et handicap	24 rue Ramponeau	Association



## Accès publics accompagnés à Internet à Paris

Espaces Publics Numériques	2	EPN La Clairiere	Tout public	60 rue Greneta	Association
	3	EPN du 3ème	Tout public	32 rue de Bretagne	Association
	11	EPN centre social Le Picoulet	Tout public	59 rue de la Fontaine au Roi	Association
	11	EPN AGECA	Tout public	177 rue de Charonne	Association
	12	EPN centre social Relais 59	Tout public	8 place Henri Fresnay	Association
	13	EPN Access-Site	Personnes handicapées	13 place de Rungis	Association
	13	EPN Libre 13-1	Tout public	47 rue du Javelot	Association
	14	EPN Vercingétorix	Tout public	183 rue Vercingétorix	Association
	14	EPN LOREM	Tout public	4 rue des Mariniers	Association
	17	EPN CEFIA	Tout public	102 rue de la Jonquière	Association
	18	EPN Espace Torcy	Tout public	2 rue de Torcy	Association
	18	EPN La Goutte d'ordinateur	Tout public	9 rue St Bruno	Association
	19	EPN Atelier des réseaux	Tout public	61 rue Riquet	Association
	19	EPN Espace 19 Multimédia	Tout public	167 rue de Crimée	Association
	19	EPN Belleville	Tout public	28 rue Rebeval	Association
	20	EPN Relais Ménilmontant	Tout public	85 bis rue de Ménilmontant	Association
	20	EPN Microlithe	Tout public	59 bis rue Olivier Metra	Association
20	EPN Porte de Montreuil	Tout public	39 bis Bd. Davout	Association	